

Economie, social... et environnement ?

Les dossiers de l'économie sociale



Editrice Responsable : Marie-Caroline Collard
Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises
42/6, rue Monceau-Fontaine
6031 Monceau-sur-Sambre
T. : 071 53 28 30 - f. : 071 53 28 31

Coordination : Véronique Huens
Mise en page : Estelle Mahieu
Avec le soutien de la Communauté française de Belgique

Prix : 15 euros
2007, n° 01
ISSN 2030-2606



Economie, social... et **environnement**?

(Les dossiers de l'**économie sociale**)



(Table des matières)

1	Introduction	
	Etat des lieux, perspectives, défis et enjeux	9
	Le développement durable : un concept encore pertinent ?	
	de <i>Véronique Huens</i>	11
2	L'économie sociale, acteur de développement durable	
	Le développement durable : entreprises traditionnelles et entreprises	
	d'économie sociale de <i>Corinne Gendron</i>	21
	L'Economie sociale est-elle encore loin du Développement Durable ?	
	de <i>Vincent Degrelle</i>	31
3	Le développement durable pour tous	
	Développement soutenable, technologies et précarité	
	de <i>Benoît Derenne</i>	45
	Marier social et environnemental de <i>Bernard Bayot</i>	49
4	L'économie sociale, producteur de développement durable	
	La mobilité douce : un secteur d'avenir pour l'économie sociale ?	
	de <i>Véronique Huens</i>	59
	Recyclage, réutilisation : ces matières qui valent de l'(or) emploi	
	de <i>Thibaut Jacquet</i>	69
	Agriculture Bio et économie sociale : une alliance par nature ?	
	de <i>Vincent Degrelle</i>	75
	Quand Economie sociale rime avec Eco-construction...	
	de <i>Eddy Beauraing</i>	83
	Economie sociale, énergies renouvelables : même combat ?	
	de <i>Jean Cech</i>	89
5	Conclusions	98

1

(introduction)

Etat des lieux, perspectives, défis et enjeux

En 2006, Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises (SAW-B) fêtait ses 25 ans et profitait de l'occasion pour faire un arrêt sur image. Le temps de se demander ce qu'étaient devenues les alternatives qu'elle rassemble depuis un quart de siècle, une pause aussi pour questionner leur rôle dans notre société actuelle et surtout celle de demain.

Les acteurs d'économie sociale ont toujours été à la pointe de l'innovation. Parce que créer des solutions qui répondent à de vrais besoins demande d'être très inventif. Mais également et surtout parce que l'innovation économique et sociale et l'interpellation des politiques et des citoyens pour un mieux vivre ensemble sont au cœur de leur projet.

Bien avant que la responsabilité sociétale des entreprises ne devienne un credo « marketing » pour certains, l'économie sociale la pratiquait au quotidien. Bien avant que le développement durable ne devienne l'affaire de tous, l'économie sociale triait les déchets, recyclait les vêtements, les frigos, les meubles et investissait l'agriculture biologique. Par son ancrage local, elle favorise les filières courtes et les partenariats territoriaux indispensables à une approche de développement durable.

Et pourtant, si deux des piliers du développement durable – économique et social – forment le socle de base pour l'ensemble des entreprises d'économie sociale, celui du respect de l'environnement ne participe pas toujours aux finalités ou aux priorités de celle-ci.

De nombreux domaines d'activités liés au développement durable restent peu investis et des solutions sont à inventer par l'économie sociale. Des entreprises à finalité sociale pourraient se développer et de nombreux emplois être créés si le secteur décidait de s'y lancer et si un soutien suffisant lui était apporté.

L'économie sociale : acteur clef d'un modèle de société durable et respectueuse de l'environnement ?

La question sera posée tout au long de ce dossier avec un regard particulier sur les forces et les limites internes et externes aux entreprises d'économie sociale qui leur permettent de jouer – ou non – ce rôle. Une grande attention sera également portée aux pistes à investiguer pour l'économie sociale en terme d'actions concrètes, d'améliorations et de secteurs d'activités durables qu'elle pourrait investir.

Un premier article introductif est consacré dans ce dossier à la définition des différents concepts qui tournent autour du développement durable et à la critique de ce dernier. Ce concept est-il encore pertinent face aux enjeux actuels ? Ne doit-on pas abandonner l'idée de développement et se diriger vers un modèle de décroissance ?

Où l'économie sociale en est-elle réellement en terme de gestion environnementale interne ? C'est cette question qu'aborde le premier chapitre de cette étude. Avec un regard critique sur les pratiques de l'économie sociale mais aussi avec des expériences prometteuses.

Le second chapitre aborde le lien entre développement durable et précarité ou inégalités sociales. Comment l'économie sociale peut-elle agir pour que le développement durable ne devienne pas demain l'affaire des seules personnes aisées ? Comment peut-elle faire en sorte que les publics fragilisés qu'elle accompagne puissent s'emparer des enjeux du développement durable et y répondre ? Quels sont les mécanismes qui existent et ceux qu'il faudra créer pour atteindre ces objectifs ?

Enfin, le troisième chapitre pose la question des perspectives que présente le développement durable pour demain en terme d'activités, d'emplois et d'innovations. Cinq secteurs sont étudiés de manière approfondie : la mobilité durable, l'agriculture biologique, le recyclage, l'éco-construction et les énergies renouvelables. Ensemble, ces cinq articles proposent de répondre à la question des stratégies à développer pour que l'économie sociale puisse continuer à se positionner comme moteur de changement et répondre à un des grands défis qui nous attend dès aujourd'hui (dès hier même), celui du réchauffement climatique et du respect de notre milieu de vie.

Le développement durable : un concept encore pertinent ?

Véronique Huens (1)

Depuis sa naissance il y a 20 ans, le concept de développement durable n'a pas fait que des adeptes. Critiqué dans la manière dont il envisage le développement, il a été substitué par certains par les termes de « développement soutenable » ou « développement humain ». Mais le concept a surtout été remis en cause par rapport à l'idée de développement ou de croissance économique qu'il induit. Face aux ressources naturelles qui s'épuisent à une vitesse impressionnante et aux inégalités sociales grandissantes, il semble en effet illusoire de croire que l'humanité va pouvoir encore se développer, même de manière durable. Comme le dit bien Edgar Morin, « *Le développement ignore ce qui n'est ni calculable ni mesurable, c'est-à-dire la vie, la souffrance, la joie, l'amour, et sa seule mesure de satisfaction est dans la croissance (de la production, de la productivité, du revenu monétaire...). Il apporte des progrès scientifiques, techniques, médicaux, sociaux, mais aussi des destructions dans la biosphère, des destructions culturelles, de nouvelles inégalités, de nouvelles servitudes se substituant aux anciens asservissements. Le développement déchainé de la science et de la technique porte en lui-même une menace d'anéantissement (nucléaire, écologique) et de redoutables pouvoirs de manipulation. Le terme de développement durable ou soutenable peut ralentir ou atténuer, mais non modifier ce cours destructeur. Il ne fait que tempérer le développement par considération du contexte écologique, mais sans mettre en cause ses principes* » (2).

Un éclairage particulièrement intéressant sur cette question de développement et sur les propos d'Edgar Morin peut être apporté par les débats autour de la

(1) Coordinatrice éducation permanente, SAW-B.

(2) MORIN Edgar, Rompre avec le développement et le développement durable, article paru dans la revue Transversales, Science, Culture.

décroissance. Cette notion, qui fait couler beaucoup d'encre pour le moment, vise à rompre avec le mythe du « toujours plus » et à quitter la société de consommation. Ses partisans, dont un des plus connus est l'économiste français Serge Latouche, proposent de réinventer une société à taille humaine et de vivre mieux avec moins. Moins de biens matériels et plus de lien social. La décroissance n'est toutefois pas non plus sans poser de question. Pourquoi les pays riches, maintenant développés, imposeraient-ils aux pays en développement une vision limitative de leur croissance ? D'autre part les objectifs déjà peu élevés que s'étaient donnés les pays en terme de limitation de leurs émissions de CO₂ n'ont pas été atteints et ces dernières ont même parfois continué d'augmenter. Comment imaginer alors pouvoir rentrer dans un processus de décroissance ? Face à ces attaques, les tenants de la décroissance expliquent que cette dernière vise avant tout à bousculer les schémas de pensée. Elle suppose une rupture radicale de nos modes de vie que le développement durable, comme le dit Edgar Morin, n'induit absolument pas. Mais ce message peut-il faire écho auprès du plus grand nombre ? Il est évident, comme l'explique Dominique Meda⁽³⁾, que l'individu éprouve de fortes difficultés à changer sa vision des choses et à adopter des comportements lui permettant de lutter contre la disparition de son collectif (ou société), à moins qu'il ne se trouve dans un moment historique où cette disparition devient possible.

Un élément central dans le débat qui nous occupe est celui de la technologie, qui représente pour beaucoup un espoir de solution face à la dégradation actuelle de notre planète. Pas étonnant d'ailleurs que la revue *Entropia* y ait consacré un de ses trois premiers numéros⁽⁴⁾. Les progrès technologiques ont indéniablement apporté de nombreuses solutions et avancées. Les partisans de la décroissance ne refusent d'ailleurs pas la technologie et l'innovation. Ils mettent toutefois le doigt sur cette croyance indéfectible de beaucoup d'entre nous dans le progrès technologique, considéré comme « LA » solution (ou une des solutions majeures) aux différents problèmes que connaissent nos sociétés

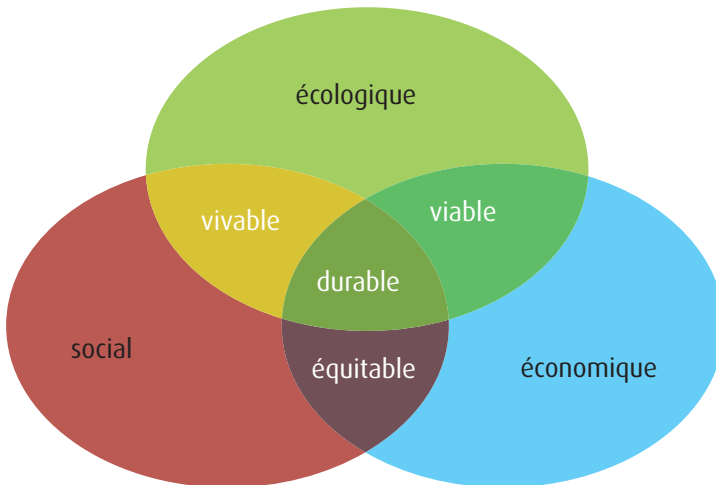
(3) MEDA Dominique, Les fins et les moyens in *Alternatives économique - Hors série « Le développement durable »*, n°63, 2005, pp.48-49.

(4) Décroissance et technique, *Entropia*, n°3, automne 2007, 225p.

aujourd'hui. Cette croyance dans le progrès, portée depuis la révolution industrielle et le siècle des lumières, est d'autant plus facile qu'elle nous évite de devoir modifier nos comportements. Pourquoi se passer de voiture alors que celles-ci polluent de moins en moins ? D'ailleurs « remplacer sa voiture par une nouvelle moins polluante » devient aujourd'hui un geste de développement durable et un slogan publicitaire !

les trois piliers du développement durable.

Lorsque l'on pense au développement durable, c'est souvent le seul et unique aspect environnemental qui vient à l'esprit. Pourtant, dès son apparition, le concept englobait une triple préoccupation : sociale, environnementale et économique. Faire de l'agriculture biologique en exploitant ses travailleurs ne correspond donc clairement pas à une vision de développement durable.



Les entreprises d'économie sociale sont particulièrement bien placées pour s'inscrire dans une démarche de développement durable. Elles ont en effet développé intrinsèquement des modes de gestion démocratiques qui prennent en compte des préoccupations sociales et économiques. Parce qu'elles répondent également à des besoins non rencontrés par des publics fragilisés mais aussi par toute sorte de public, les entreprises d'économie sociale sont amenées à se poser, plus rapidement que les autres, la question du développement durable.

Cette croyance en la technologie s'est déclinée dans les années '90 dans l'objectif « facteur 4 ». Celui-ci consiste à multiplier par quatre l'efficacité des modes de productions ou, via les technologies appropriées, produire deux fois plus en consommant deux fois moins de ressources. Il est clair qu'une recherche d'efficacité dans nos modes de consommation et de production est aujourd'hui nécessaire, tant ils produisent encore du gaspillage. On pense aux maisons passives, aux systèmes de cogénération, etc. Toutefois, l'éco-efficacité est rapidement confrontée à ce qu'on appelle l'« effet rebond », c'est à dire que les gains d'efficacité sont compensés par une consommation accrue. « Ma voiture consomme moins, je peux donc rouler plus ». De plus, comme le souligne très justement Ernest Garcia⁽⁵⁾, « toute solution technologique déplace les limites, elle ne les annule pas ». Si, demain, une technique nouvelle procurait l'énergie suffisante pour répondre aux besoins actuels de nos sociétés de consommation, elle serait rapidement confrontée à d'autres limites comme la surpopulation, la pollution, etc. Si, pour Garcia, l'avancée technologique est nécessaire, elle ne peut résoudre aucun problème sans un changement substantiel dans l'organisation sociale et dans nos systèmes de valeur.

Or, un des risques pernicieux qu'induit le concept de développement durable et qui est souligné par le philosophe André Comte-Sponville, est qu'il masque

(5) « La technologie et les dilemmes de la décroissance », Entropia, n°3 Automne 2007, pp 142-155.

ce besoin d'un changement de valeur global. Celui-ci craint que l'éthique d'entreprise crée haut et fort dans les colloques, au nom de l'intérêt (en fait de l'entreprise), ne masque en réalité le manque d'une morale plus large. Et il appelle à une morale dépassant le cadre de l'entreprise et à une réorganisation du droit. D'autres ont également mis en évidence ce manque de « profondeur éthique » qu'induit le concept de développement durable. Au delà de l'étiquette marketing, c'est aussi le vide politique qui est derrière ce concept qui a été largement critiqué. Combien de gouvernements ont-ils clamé leur volonté de s'inscrire dans une logique de développement durable, en signant moult accords et protocoles⁽⁶⁾, sans pourtant prendre les décisions nécessaires – mais certes impopulaires – pour atteindre ces objectifs ?

Un autre risque largement vérifié aujourd'hui qu'implique le concept de développement durable est son association au seul pôle environnemental (et économique, en oubliant le pôle social) et le fait qu'il soit récupéré pour appuyer de plus en plus de politiques ou d'actes n'ayant aucun rapport avec sa notion même, ou s'y rattachant d'une façon superficielle. Un exemple est celui du « tourisme durable », – application au tourisme du concept de développement durable – qui, au nom du respect de l'environnement, propose un tourisme d'élite et dresse une barrière sociale en augmentant le tarif des séjours. Est-ce que le « tourisme durable » ne devrait pas commencer par poser collectivement la question du « pourquoi le tourisme lointain est-il si valorisé dans nos sociétés ? »

Un dernier écueil est l'individualisation de la responsabilité portée par les entreprises (les biens de consommation qu'elles proposent sont essentiellement individuels) mais aussi par les gouvernements, incapables de prendre leurs responsabilités. Le développement durable, ce serait d'abord une affaire d'individu. « Ça passe par moi », par la diminution de ma consommation d'énergie,

(6) 242 accords internationaux ont été conclus depuis 1930 dans le cadre du PNUE (Programme des nations unies pour l'environnement), dont 102 entre 1990 et 2004. La multiplication du nombre d'accords ne reflète cependant pas l'autorité qu'ils exercent sur les Etats et les entrepreneurs. Les conventions qui ont réussi à passer le cap de la ratification sont généralement non contraignantes.

par l'achat d'une voiture moins polluante, par ma nourriture biologique, etc. Cette tendance s'inscrit dans une montée globale de la responsabilisation de l'individu qui se décline par exemple dans le système de la «chasse aux chômeurs» – «si tu es au chômage, c'est de ta faute». Cette tendance est d'autant plus dangereuse qu'elle occulte la recherche de réponses collectives aux différentes problématiques, alors que celle-ci va constituer un des passages obligés du changement de comportement et de valeurs dont parle Ernest Garcia. Nous allons devoir réapprendre à vivre ensemble, à co-voiturer, à partager nos biens de consommation, à réfléchir collectivement...

Dans cette étude destinée principalement aux entreprises d'économie sociale, ces propos prennent un sens particulier. Parce qu'ils incitent ces entreprises à aller plus loin dans leur démarche et à mettre en avant les atouts qu'elles possèdent de manière intrinsèque. Elles sont nées de la recherche de réponses collectives à des problèmes d'inégalité sociale ou des besoins non rencontrés et de la volonté de quelques uns de s'associer. Elles doivent plus que jamais être moteurs de ces changements de valeurs et continuer à chercher ensemble des réponses aux problèmes sociaux mais aussi environnementaux que nous connaissons (et le chemin est parfois encore long), car les deux sont intimement liés.

Et c'est bien là, au delà de toutes les critiques justifiées que l'on peut énoncer à l'encontre du concept de développement durable, un de ses enseignements. Celui de dire qu'on ne peut travailler à rendre notre planète plus durable sans conjointement travailler au respect de l'humain, de l'environnement, tout en prenant en compte la satisfaction des besoins de l'ensemble des êtres vivants par l'échange et la production de biens et de services.

La Responsabilité sociétale des entreprises

La RSE a été définie en Belgique par la Commission Interdépartementale de Développement Durable (CIDD) comme *un processus d'amélioration dans le cadre duquel les entreprises intègrent de manière volontaire, systématique et cohérente des considérations d'ordre social, environnemental et économique dans leur gestion, en concertation avec leurs parties prenantes*⁽⁷⁾.

Elle est, en quelque sorte, la déclinaison, pour l'entreprise, des concepts de développement durable. Comme le mentionne bien la CIDD, la RSE renvoie les entreprises aux responsabilités qu'elles portent vis-à-vis de la société et de leurs parties prenantes. Cette notion de responsabilité n'a toutefois pas de portée juridique. Elle est définie au cas par cas en fonction des spécificités de l'entreprise. Il s'agit également bien d'un processus et non pas d'un état. Et ce processus s'inscrit dans une perspective à long terme.

La RSE et l'économie sociale sont parfois confondues. Comme nous l'analysons en 2006⁽⁸⁾, la différence est pourtant majeure et repose sur la finalité première de l'entreprise. Les entreprises classiques cherchent d'abord à maximiser leur profit et, si elles développent des pratiques de développement durable, elles ne le font que dans la mesure où celles-ci ne mettent pas à mal leur rentabilité. Cela a donné lieu à une série de critiques qui considèrent le développement durable et la RSE comme des fourre-tout qui servent à la fois de bonne conscience pour certains et d'atout marketing pour d'autres. Les entreprises d'économie sociale cherchent, quant à elles à maximiser leur profit social, tout en veillant à leur viabilité économique. Cela leur donne une toute autre approche et position par rapport au développement durable.

(7) CIDD, Cadre de référence. La responsabilité sociétale des entreprises en Belgique, 2006. Ce document est également téléchargeable sur le site Internet de la Cellule économie sociale à l'adresse suivante : http://www.socialeconomy.be/FR/themes/Economie_Plurielle/rse.htm.

(8) Economie sociale et développement durable : des valeurs communes, deux démarches distinctes. Pierre Bielande et Sandra Evrard, analyse réalisée pour SAW-B.

2

(L'économie sociale, acteur

du développement durable)

Par leurs modes de gestion et les finalités qu'elles poursuivent, les entreprises d'économie sociale ont un avantage comparatif net par rapport aux entreprises classiques lorsqu'il s'agit de développement durable. De nombreux exemples de pratiques innovantes et audacieuses sont là pour en témoigner (en encadrés dans les articles). Mais restons modestes et réalistes, les obstacles et difficultés existent aussi pour les entreprises du tiers secteur et une majorité d'entre elles sont encore peu familiarisées avec la gestion environnementale. Elles auraient pourtant tout intérêt à utiliser le potentiel qui est le leur pour donner une cohérence globale à leur action et renforcer leur rôle de moteur de changement.

Le développement durable : entreprises traditionnelles et entreprises d'économie sociale

Corinne Gendron ⁽⁹⁾

Au cours des dernières années, le développement durable est devenu plus qu'une tendance, il est passé au rang d'impératif. Sollicitées par les pouvoirs publics, les ONG, les consommateurs et les investisseurs responsables, les entreprises se sont lancées dans des démarches de durabilité en vertu desquelles elles révisent leurs politiques d'achat, déploient des programmes de formation, adoptent des programmes d'efficacité énergétique, etc.

Au sein de cette mouvance, les entreprises d'économie sociale s'estiment les mieux placées pour répondre aux défis que pose le développement durable, et ce pour deux raisons : d'une part, elles intègrent déjà, au cœur de leur mission, le pôle social du développement durable; d'autre part, l'économie sociale compte un secteur entier dédié aux métiers de l'environnement (réutilisation, recyclage, gestion des déchets, etc). L'équation économie sociale = développement durable n'est pourtant pas si simple. En fait, le développement durable suppose des défis organisationnels de taille qui, s'ils se déclinent différemment chez les entreprises traditionnelles et les entreprises d'économie sociale, n'en supposent pas moins des aménagements et des modernisations tout aussi importantes chez les unes que chez les autres.

Le développement durable : un nouveau modèle de développement

Le développement durable est un concept qui demeure flou et malléable, ce qui facilite son appropriation par les acteurs sociaux mais conduit du même

(9) Titulaire de la chaire de responsabilité sociale et de développement durable, professeure au Département d'organisation et de gestion des ressources humaines, Ecole des Sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal (UQAM).

coup à des divergences d'interprétation. Si l'on doit lui donner un sens dans la foulée du rapport Brundtland qui l'a mis à l'ordre du jour, on peut néanmoins s'entendre sur le fait que le développement durable est un nouveau modèle de développement qui diffère du modèle industriel traditionnel sur plusieurs éléments clefs. D'une part, le développement doit désormais tenir compte de l'environnement en s'assurant de préserver le capital naturel et de maintenir l'impact des activités humaines en deçà de la capacité de charge des écosystèmes. Il s'agit donc de reconnaître les équilibres écologiques comme paramètres dans les politiques et les projets de développement, que ce soit à travers la mise en place de législations, une réforme de la fiscalité, ou encore de nouvelles stratégies d'aménagement et d'utilisation du territoire et des ressources.

D'autre part, le développement ne peut plus être assimilé à la croissance économique dans la mesure où les indicateurs qui la mesurent ne rendent compte ni des externalités environnementales, ni de la distribution des richesses pourtant au cœur du concept de développement durable. Sans s'y opposer, la croissance économique doit se qualifier en regard du développement durable, c'est-à-dire démontrer sa performance environnementale de même que son efficacité sociale (intégration et distribution). Il existe plusieurs stratégies pour mesurer ces caractéristiques désormais essentielles d'une croissance visant un développement durable; on peut vouloir remplacer l'équation traditionnelle du PIB par d'autres indicateurs, tels que l'IDH (Indice de développement humain) proposé par l'ONU alors que certains pays choisissent plutôt la voie des comptes satellites qui complètent l'information fournie par le PIB au chapitre des passifs environnementaux notamment.

Enfin, le développement humain et social doit reprendre son rang d'objectif ultime en regard d'une économie reléguée à un rôle de moyen, et de l'environnement qui s'avère une condition. En d'autres termes, il ne saurait y avoir de développement sans environnement sain, et l'activité économique n'a de pertinence que si elle conduit à un véritable développement des personnes et des collectivités, bref il faut qu'elle améliore leur bien-être et leur qualité de vie.

Deux autres éléments s'ajoutent à ces ruptures fondamentales : l'équité, qui devient un paramètre de décision et n'est plus envisagée dans une logique

naturelle de percolation, et le rapport au temps qui suppose qu'on se préoccupe désormais des impacts à long terme plutôt que de faire aveuglément confiance à une technologie salvatrice à venir. Ainsi, on ne se réjouit plus aujourd'hui de l'enrichissement de quelques-uns en assumant que celui-ci profitera à terme au plus grand nombre. On exige de la création de valeur qu'elle ait des retombées sociales et participe à un partage de la richesse. De plus, le progrès ne se résume pas aux avancées d'une science potentiellement porteuse de risques inédits. Enfin, comme l'illustre la problématique des changements climatiques, les décisions d'aujourd'hui sont jugées en fonction de leurs répercussions non seulement à court terme, mais à moyen et à long termes.

Comme on le voit, le développement durable dépasse largement les préoccupations d'une entreprise en ce qu'il interpelle la société tout entière. Par conséquent, ce sont d'abord les pouvoirs publics qui peuvent aménager des institutions et des politiques propices à sa concrétisation, car les actions des organisations comme des individus continueront d'être modulées par les grands paramètres que sont l'aménagement du territoire, les infrastructures ou les systèmes fiscal et comptable, tous du ressort de l'État. Cela ne signifie pas pour autant que les organisations doivent être tenues à l'écart du processus de modernisation nécessité par le développement durable, bien au contraire. Par leurs innovations, ce sont d'ailleurs souvent elles qui esquissent la voie à suivre pour moderniser le cadre institutionnel. Il faut garder à l'esprit toutefois qu'elles n'ont pas le mandat explicite de réaliser le développement durable : plutôt, elles sont appelées à y contribuer, que ce soit par leur cœur de métier ou leur mode de gestion.

BONNE PRATIQUE : Pépinières de la Gaume

Cette Entreprise de travail adapté située, comme son nom l'indique, en région Gaumaise, peut sans conteste être citée comme exemplaire en terme de développement durable. Active dans l'aménagement de jardins (piscine, pelouse, etc), la création de pièces d'eau, la pose de clôtures et la production et vente de plantes et fleurs diverses, l'entreprise occupe 90 travailleurs, dont 75 avec un handicap. La passion de son directeur, Xavier Fournier, pour l'environnement et le social s'est traduite dans la gestion particulière de la Pépinière. Après avoir suivi une formation, il décide de développer une gestion environnementale active de l'ETA. Sans chercher à aller jusqu'à la certification EMAS qu'il considère surtout comme un argument marketing, il en suit les principes et met en place toute une série d'actions très concrètes.

La première consiste à placer un parc à conteneurs interne pour le tri sélectif complet des déchets. Il entreprend ensuite un audit énergétique qui mène à divers travaux pour réduire les pertes d'énergie constatées. Un système d'arrosage «goutte à goutte» est installé dans la pépinière, ce qui permet non seulement de réduire l'utilisation d'eau mais également de diminuer fortement les traitements phytosanitaires. Pour arrêter de pomper l'importante quantité d'eau nécessaire à l'entreprise dans la nappe phréatique, Xavier Fournier décide de mettre en place un système de récupération des eaux. Aujourd'hui, 90% de l'eau de pluie des toitures est récupérée, de même qu'une partie de l'eau d'arrosage via un drainage des sols. Toute cette eau est dirigée vers un étang qu'ils ont creusé dans le plus grand respect de la nature. La gradation de la profondeur de l'étang permet en effet à la faune et à la flore de s'y installer en toute quiétude. Par ailleurs, aucune intervention mécanique n'est pratiquée pour l'entretien de l'étang puisque ce sont des vaches rustiques qui s'en occupent.

Toujours dans la même logique, Xavier Fournier décide il y a quelques temps d'installer un système de lagunage pour épurer les eaux usées de l'entreprise. Le cordonnier étant toujours le plus mal chaussé, les équipes de travailleurs de la pépinière, spécialement formées au lagunage, n'ont pas encore trouvé le temps de s'en occuper. Il devrait servir de site didactique pour les particuliers mais aussi pour les architectes, etc.

Au niveau des bâtiments, celui consacré à la vente garden a été entièrement construit selon les principes de l'éco-construction, en bois et matériaux naturels. La toiture de ce bâtiment est quant à elle végétalisée, ce qui permet d'isoler naturellement le bâtiment tout en ayant une fonction chlorophyllienne. Le chauffage est assuré par un poêle à pellets de bois. L'année prochaine devrait voir arriver un système général de chauffage à plaquettes de bois qui remplacera celui au mazout. Tout bénéfique pour l'entreprise qui ramène de ses travaux d'élagage des quantités importantes de bois.

La contribution des entreprises traditionnelles au développement durable

En matière de développement durable, toutes les entreprises ne partent pas sur un pied d'égalité. Une entreprise du secteur primaire doit relever d'importants défis environnementaux, sans compter qu'il lui faut souvent conclure un véritable pacte social avec la communauté locale qui l'accueille. L'entreprise de service, en revanche, pourra, avec des investissements proportionnellement très modestes, faire bonne figure aux niveaux tant social qu'environnemental. D'entrée de jeu, il faut reconnaître que l'activité même de certaines entreprises consiste à exploiter les ressources, et la seule limite qu'elles sont en mesure de s'imposer demeure la demande à laquelle elles cherchent à répondre. Les autres limites doivent être imposées du dehors, par l'État ou les contestations citoyennes. La contribution de ces entreprises au développement durable se limitera essentiellement à l'optimisation des ressources exploitées et à la minimisation des impacts environnementaux grâce à une modernisation des processus de production, auxquelles viendra s'ajouter une feuille de route impeccable sur les variables sociales de la gestion (équité, insertion, sécurité, formation etc). Une entreprise comme Alcan-Rio Tinto par exemple, leader mondial de l'aluminium, n'a de cesse d'améliorer ses procédés pour minimiser les intrants (matière, énergie, eau) par volume de production. Elle déploie simultanément des efforts considérables pour dynamiser un tissu social dont elle est presque la trame dans certaines régions où toute l'activité économique se déploie autour des métiers de l'aluminium.

Le cœur de métier des entreprises traditionnelles, et donc leur secteur d'activité, n'en reste pas moins le point de départ d'une véritable contribution au développement durable (10). Mais les entreprises préféreront bien souvent mettre l'accent sur la modernisation des processus de gestion sur lesquels elles ont prise, en commençant par la gestion environnementale pour s'acheminer vers un dialogue avec les acteurs sociaux et une gestion avant-gardiste des ressources humaines. Au chapitre de ces modernisations organisationnelles figure en premier lieu l'engagement formel de la haute direction vis-à-vis des nouveaux enjeux sociaux et environnementaux portés par le concept de développement durable, et la reconnaissance corollaire de nouveaux domaines de performance s'ajoutant à la rentabilité financière : l'environnement, la contribution à l'emploi, le lien avec les consommateurs et la relation avec les communautés et la société dans son ensemble. Ces éléments nécessitent des aménagements organisationnels, qu'il s'agisse de créer une fonction ou un département de développement durable dans l'entreprise, de nommer une équipe ou un responsable, ou encore de mettre sur pied un comité plus transversal permettant de décliner les questions de développement durable à travers toute l'entreprise. L'expérience montre que ces comités impulsés par la stratégie de développement durable se révèlent bien souvent de véritables lieux d'innovation en créant des dialogues inhabituels entre des fonctions cloisonnées de l'entreprise, comme par exemple le marketing et les ressources humaines. Ils permettent d'identifier des synergies insoupçonnées allant au delà des enjeux de développement durable pour toucher à d'autres éléments de la gestion de l'entreprise, et d'identifier des solutions a priori improbables. L'adhésion aux principes du développement durable incitera également une organisation à réviser certaines de ses politiques, tout spécialement en matière d'approvisionnement de manière à ajouter des critères sociaux et environ-

(10) C'est un élément que négligent bien souvent les agences de notation qui proposent des classements destinés aux investisseurs responsables, pour la bonne et simple raison qu'une réduction de l'univers d'investissement équivaut généralement à un accroissement du risque et que, par conséquent, elles répugnent à écarter des secteurs entiers de l'activité économique dans ce type d'exercice. La concordance entre la mission principale de l'entreprise et le développement durable est pourtant incontournable, comme l'illustre le tollé qu'avait suscité l'excellent classement d'un fabricant de tabac par une agence canadienne de notation il y a quelques années.

nementaux aux impératifs de prix et de qualité, mais aussi d'investissements (investissements responsables) et de communication. De par ses principes fondamentaux, le développement durable en appelle d'ailleurs à une gouvernance susceptible d'ouvrir certaines décisions de l'entreprise aux préoccupations des parties intéressées. La communication devient dès lors stratégique, non seulement pour mettre en œuvre cette gouvernance, mais aussi pour rendre compte des nouveaux domaines de performance corollaires à un engagement vis-à-vis du développement durable. Enfin, si la motivation des employés est généralement au rendez-vous lorsqu'il s'agit d'implanter une stratégie de développement durable en entreprise, la formation pose en revanche certains défis, ne serait-ce que pour identifier les éléments pertinents en fonction des catégories de personnel, sans compter le sujet du développement durable lui-même, qui n'est pas facile à cerner, comme nous l'évoquions au départ.

Si ces différents volets de modernisation peuvent se traduire par d'importants remaniements et une toute nouvelle culture organisationnelle, ils restent néanmoins envisagés dans une perspective utilitaire, c'est-à-dire qu'ils sont justifiés par les organisations en regard des impératifs financiers qu'imposent les actionnaires et le marché boursier. Ainsi, de bonnes relations avec le voisinage et la société en général minimisent le risque et procurent une plus grande marge de manœuvre lorsqu'il s'agit de mettre de l'avant de nouveaux projets. De la même façon, les pratiques innovantes de gestion des ressources humaines sont proposées dans un but de recrutement, de rétention et de productivité, tout spécialement dans le cadre d'une conjoncture démographique qui impose de leur accorder une attention toute stratégique.

Dans ces circonstances, une question demeure qui interpelle non plus seulement l'entreprise dans ses processus de gestion et son cœur de métier, mais bien l'entreprise comme institution capitaliste : une entreprise à but lucratif est-elle compatible avec le développement durable? Cette question interpelle principalement deux éléments, qui dépassent largement le cadre de l'organisation car ils dépendent de la configuration du système économique : les conventions à la base du calcul de la rentabilité d'une part, et celles concernant le partage des richesses entre les travailleurs et les capitalistes d'autre part. En d'autres termes, le caractère lucratif d'une entreprise pourrait entraver sa contribution

au développement durable si le système économique rétribue les comportements nuisibles à l'environnement et consacre la prédominance de la rémunération du capital au détriment de celle du travail. Bref, la contribution d'une entreprise traditionnelle au développement durable ne pourra être optimale que dans un système économique dont les règles de fonctionnement traduisent les impératifs écologiques et les visées sociales du développement durable à travers l'internalisation des coûts environnementaux d'une part, et une comptabilisation de la richesse qui intègre sur un même pied profits et salaires. C'est une limite qui ne s'applique pas à l'entreprise d'économie sociale dont le propre est d'être émancipée d'une logique de profitabilité.

Les entreprises d'économie sociale et le développement durable

Au fur et à mesure que le développement durable a gagné en notoriété et en popularité, les organisations de l'économie sociale se sont peu à peu appropriées son vocabulaire et ses principes, convaincues qu'elles étaient les mieux outillées pour relever ses défis : d'une part, elles sont entièrement dédiées à son pôle social et à l'équité; d'autre part, nombre d'entre elles oeuvrent dans le secteur de l'environnement. Si l'argument est séduisant de prime abord, il nécessite pourtant des nuances dont la conscience permettrait sans nul doute au secteur de l'économie sociale d'optimiser sa contribution à ce grand objectif de société. En premier lieu, il importe de distinguer les paramètres de rattachement à la grande famille de l'économie sociale pour juger d'une contribution intrinsèque au pôle social du développement durable. Alors que certaines entreprises d'économie sociale se qualifient en raison de leur modalités de gouvernance (coopératives, mutuelles, ...), d'autres s'y rattachent de par les objectifs poursuivis (insertion, soins aux démunis). Dans les deux cas cependant, le pôle social du développement durable n'est que partiellement couvert, et interpelle par conséquent au moins dans une de ses dimensions les entreprises d'économie sociale au même titre que les entreprises traditionnelles. Il n'en demeure pas moins que pour l'économie sociale dans son ensemble, l'économie est un moyen à mettre au service des usagers ou des travailleurs, et qu'à cet égard, l'économie sociale est totalement en phase avec l'instrumentalisation de l'économie que suppose le développement durable.

Comme le montre Vincent Degrelle dans son article, le rapport de l'économie sociale avec la dimension écologique du développement durable est plus problématique. Interpellé sur la question, le secteur met de l'avant les entreprises qui oeuvrent directement dans le secteur de l'environnement, le plus souvent comme recycleurs ou gestionnaires de déchets. Pourtant, avoir pour mission une activité bénéfique pour l'environnement ne garantit pas que les procédés de production et de gestion soient écologiques; on peut imaginer des bureaux et des installations inefficients sur le plan énergétique par exemple. Par ailleurs, la préoccupation de certaines entreprises du secteur de l'économie sociale ne répond pas d'une performance écologique pour l'ensemble du secteur. Or, à l'instar des PME traditionnelles, les entreprises d'économie sociale sont encore peu familières avec la gestion environnementale et n'intègrent que rarement des paramètres écologiques à leurs opérations. La modernisation plus spécifiquement écologique qu'impose une contribution accrue au développement durable reste donc à faire dans les entreprises d'économie sociale; encore faut-il qu'elles en aient conscience, et que soit nuancé le discours voulant que l'économie sociale s'inscrive d'emblée dans un modèle de développement durable.

Bref, les entreprises d'économie sociale ont certes une longueur d'avance si on envisage leur contribution au développement durable sous l'angle du pôle social, mais elles ont encore du chemin à faire en regard de la dimension environnementale. On peut supposer néanmoins que, désireuses de faire leurs principes du développement durable, elles pourront s'engager dans une démarche de modernisation sans devoir souscrire à une justification exogène. Les entreprises traditionnelles pour leur part, condamnées à inscrire leur contribution au développement durable au sein d'une logique de rentabilité demeureront in fine tributaires, pour leur contribution au développement durable, du cadre institutionnel qui fixe les conditions de leur rentabilité et les paramètres de distribution de la plus value qu'elles génèrent.

BONNE PRATIQUE : Café de Fiennes

Situé à Anderlecht, à 8 minutes à pied de la gare du midi et à 5 minutes du métro Clémenceau, le Café de Fiennes a pris possession depuis mars 2005 d'une belle et imposante maison blanche typiquement bruxelloise. D'emblée, ce centre de conférence impose la couleur puisque son slogan «the sustainable lifestyle meetingplace» est on ne peut plus explicite. Et justifié... L'idée de son initiateur, Peter Wollaert, également directeur de Kauri, était de proposer un espace de rencontre entièrement basé sur l'idée même du développement durable. Tout ou presque y a donc été réfléchi en terme de respect de l'environnement. Les serviettes sont en coton biologique, le matériel des bureaux sont en matières recyclées, etc. Si la rénovation du bâtiment n'en fait pas une éco-construction, partout où cela était envisageable, le critère de choix déterminant a été celui de la durabilité : gestion des déchets, de l'énergie, de l'eau. Les bois sont certifiés FSC et les peintures sont naturelles. L'accès au bâtiment a également été assuré pour les personnes en chaise roulante. En dehors de ses quatre salles de réunion, le Café de Fiennes propose une petite restauration où là, également, tout les produits sont biologiques et/ou équitables. Oxfam, Ekxi, Vajar, Vino mundo...sont quelques-uns des fournisseurs vers lesquels le Café s'est tourné pour proposer à ses clients boissons chaudes et froides, sandwiches végétariens et buffets. Les produits de vaisselle et de nettoyage sont également écologiques. Du point de vue financier, l'initiative du Café de Fiennes est purement privée. Sans subside, c'est vers la banque Triodos que Peter Wollaert s'est tourné. Au niveau social, le Café de Fiennes a voulu un ancrage dans la communauté locale de Kuregem, quartier largement touché par la pauvreté et le chômage. Il collabore avec les asbl Kurasaw et Beeldenstorm et avec l'association des commerçants de la rue. Il participe à la fête de quartier et travaille avec des entreprises d'économie sociale comme Den Diepen Boomgaard pour leurs buffets.

L'Économie sociale est-elle encore loin du Développement Durable ?

Vincent De Grelle ⁽¹¹⁾

L'environnement dans les entreprises d'économie sociale : objectif ou moyen ?

A partir du moment où les entreprises d'économie sociale se revendiquent être des acteurs de développement durable, quelle place donnent-elles à l'environnement? Les concepts d'économie sociale et de développement durable ont déjà été abordés par Sandra Evrard et Pierre Biélande dans un article précédent édité par SAW-B⁽¹²⁾. La réflexion avancée ici propose de nous arrêter quelques instants sur l'appropriation des enjeux environnementaux par les acteurs de l'économie sociale.

Il est tout d'abord nécessaire de distinguer la production de biens et services écologiques de la gestion environnementale⁽¹³⁾. Dans le premier cas, l'environnement est généralement affiché par l'entreprise comme son objet social, sa raison d'exister. Ce cas de figure reprend toutes les organisations qui fabriquent des produits « verts » ou qui rendent un service à la collectivité. Il s'agit notamment des secteurs de la réutilisation et du recyclage, de l'entretien des espaces verts, de l'épuration des eaux, de la construction et fourniture de matériaux écologiques, de la production d'énergie verte, etc.

Le second cas de figure s'adresse à toutes les entreprises, tous types de productions confondus, qui considèrent la composante environnementale comme

(11) Ing. Agronome et Eco-conseiller, Coopérative ETHIQUABLE.

(12) Economie Sociale et développement durable : des valeurs communes, deux démarches distinctes. Sandra Evrard et Pierre Biélande. SAW-B, novembre 06.

(13) creation-pme.wallonie.be/demarches/nonobligatoires/NON1/NON01.htm.

un indicateur de gestion. L'impact de leurs activités sur l'environnement est mesuré, connu et veillé à être maîtrisé afin de réduire au maximum leur empreinte écologique⁽¹⁴⁾. Il s'agit d'une démarche transversale qui entraîne des répercussions sur le management général de l'entreprise, notamment en matière de gestion des ressources humaines, gestion des stocks et des transports, relations avec les clients et fournisseurs, etc.. Elle s'inscrit dans une démarche globale de qualité visant une plus grande efficacité des équipes et des outils de production.

Elle est le plus souvent bénéfique à l'entreprise grâce à la réduction des coûts générés à moyen ou long terme sur des postes tels que la consommation énergétique, le tri des déchets ou l'utilisation des matières premières⁽¹⁵⁾. Si la démarche est bien communiquée et tient compte de la participation des employés, elle donne également du sens au travail et permet dès lors d'accroître la motivation. Enfin, elle améliore l'image de la société et peut lui donner un avantage comparatif sur certains marchés.

S'il est vrai que de plus en plus d'entreprises, d'économie sociale ou non, offrent des biens et services favorables à l'environnement, la gestion environnementale reste encore à la marge des priorités affichées par les managers. Si l'environnement ou le social constituent uniquement le « core business » de l'entreprise, le danger est d'en oublier les enjeux planétaires dans sa dimension triangulaire « environnement-économie-social » en se focalisant sur la rentabilité économique. Autrement dit, l'approche environnementale est purement économique: l'environnement est un secteur rentable. Un dirigeant, étroit d'esprit et peu scrupuleux, peut facilement pousser le raisonnement à son extrémité, jusqu'à l'exagération: « plus l'environnement sera pollué, plus la demande en dépollution sera importante, plus l'entreprise signera de contrats, et plus on créera d'emplois... »

L'entreprise à but lucratif aura atteint ses objectifs financiers avec la satisfaction de ses actionnaires. L'entreprise d'économie sociale d'insertion affichera

(14) <http://www.wwf.be/eco-footprint/fr/ecological-footprint>.

(15) Brochure « Pourquoi et comment gérer l'environnement dans votre entreprise ? »
Heinz Werner Engel - Marcel van Meesche. www.ecoconseil-entreprise.be

une augmentation de l'emploi et de la réinsertion de personnes. Aussi stupide que cela puisse paraître, la pollution de l'environnement aura un impact positif sur la création de richesses, et donc sur le Produit Intérieur Brut du pays. Cette définition par l'absurde montre à l'évidence que la seule prise en compte de la santé financière est incomplète pour apprécier le degré de développement d'un pays ou d'une région⁽¹⁶⁾.

Une question de cohérence

Les entreprises d'économie sociale qui rendent un service environnemental à la collectivité peuvent-elles se targuer d'être des acteurs de développement durable si elles n'intègrent pas la dimension écologique dans leur management ? La question reste valable pour n'importe quel acteur économique. Arriver à gérer simultanément les trois piliers du développement durable que sont les aspects sociaux, économiques et environnementaux, n'est pas monnaie courante et relève encore trop de compétences de managers « équilibristes-intrépides-convaincus ». Et pourtant, l'avenir des entreprises se joue à ce niveau⁽¹⁷⁾. Le centre de gravité des entreprises d'économie sociale, qui jusqu'ici reposait exclusivement sur la tension bipolaire entre le social et l'économique, se décale de plus en plus vers un trio avec l'environnement comme nouvel invité. Si l'un des trois fait défaut ou est en excès, le triangle tombe. Tout l'enjeu consiste donc à maintenir cet équilibre. Trop de social risque de tuer l'économique et l'environnement. Trop d'environnement risque également de tuer le social et l'économique... et trop d'économique tuera le social et l'environnement. Si les préoccupations environnementales commencent seulement, et encore timidement, à intégrer le tableau de bord de gestion des entreprises d'économie sociale, il faut aussi qu'elles prennent une place raisonnée et raisonnable dans la nouvelle tension tridimensionnelle.

(16) Le social et l'environnement, des indicateurs alternatifs au PIB. Philippe Defeyt, Economiste. Institut pour un Développement Durable. Oct 04.

(17) <http://www.ecoconseil-entreprise.be>.

Le slogan d'une marque célèbre disait: « *Ce qui se vit à l'intérieur se voit aussi à l'extérieur* ». La cohérence entre l'être et le faire est essentielle pour la santé de l'entreprise. Beaucoup d'entreprises d'économie sociale ont bien compris que les objectifs de réinsertion de personnes sont indissociables d'une bonne politique de gestion des ressources humaines en interne. L'entreprise d'économie sociale d'insertion ou l'entreprise de formation par le travail n'est pas une machine à placer sur le marché de l'emploi les personnes restées sur le bas côté de la route. Elle doit créer un climat propice à l'épanouissement de son personnel. Le même raisonnement est valable pour l'environnement. Une entreprise d'économie sociale, qui par nature rend un service à ses membres ou à la collectivité, ne doit-elle avoir une politique environnementale interne en cohérence avec son objet social ? D'autant plus que les préoccupations écologiques donnent du sens au travail des employés et contribuent donc directement à l'amélioration des conditions de travail.

BONNE PRATIQUE : L'économie sociale a de l'énergie

En 2006, SAW-B et le Cluster Ecoconstruction proposaient un projet dans le cadre d'un appel « Développement Durable » organisé par la Secrétaire d'Etat au Développement Durable, Els Van Weert. Ce projet « L'Economie sociale a de l'Energie » a permis à 9 entreprises du secteur de bénéficier d'un audit énergétique gratuit réalisé par un expert dans le domaine. Quatre d'entre elles (Le Moulin de la Hunelle, Au four et au moulin, Quelque chose à faire et les Ateliers de Pontauray) ont en outre reçu une bourse pour mettre en œuvre une série d'investissements proposés dans le cadre de l'audit. Leurs projets sont didactiques, exemplaires et permettront de faire de belles économies. Ils visent à restaurer la partie hydraulique d'un moulin, à améliorer la récupération de chaleur et la gestion d'un four à pain, à rénover plusieurs bâtiments en intégrant les matériaux écologiques et une approche pédagogique pour les stagiaires, ...De belles réalisations et de beaux projets en perspective...

Freins et obstacles

Beaucoup d'entreprises d'économie sociale ont encore des lacunes en environnement. Bien que les initiatives en matière d'économie d'énergie, de co-voiturage ou encore de tri des déchets soient de plus en plus nombreuses, elles sont encore loin de constituer un squelette commun au secteur.

La prise de conscience des enjeux planétaires liés aux problèmes environnementaux est bien réelle chez beaucoup de décideurs d'économie sociale, mais le passage à l'acte est plus difficile pour une série de raisons. J'en citerai quelques-unes sans être exhaustif. Tout d'abord, la prise en compte de l'environnement exige souvent un investissement financier (isolation, aménagements des locaux, nouvelle technologie, etc). Même s'il est souvent rentable, il fait appel inéluctablement à un besoin en trésorerie qui constitue un souci pour beaucoup d'entreprises d'économie sociale, et qui peut conduire à la faillite. Ensuite, la gestion concomitante des indicateurs sociaux, économiques et environnementaux n'est pas chose aisée, et les entrepreneurs sont rarement formés à gérer cette complexité. Or, la conviction du chef d'entreprise est déterminante (voir ci-dessous). Enfin, la gestion environnementale nécessite souvent l'emploi d'une personne à temps plein pour mettre en place une dynamique de changement. Les moyens ne sont pas souvent disponibles dans des petites structures pour l'engagement d'un conseiller en environnement. D'autres raisons, comme la priorité laissée au social avant l'environnement, la résistance au changement, ou simplement le manque d'intérêt peuvent justifier, sans d'office légitimer, la lenteur de prise en compte de l'environnement par les entreprises d'économie sociale.

Quoi qu'il en soit, il est plus difficile d'installer une politique environnementale dans l'entreprise une fois que les « mauvaises habitudes » sont prises, plutôt que de fonder son entreprise sur les trois piliers du développement durable. Dès lors, si l'on veut que les entreprises d'économie sociale de demain s'inscrivent davantage dans une politique de développement durable, tout dirigeant et toute agence-conseil devraient aborder le plan de création d'une nouvelle entreprise sous l'angle des performances sociales, économiques, mais aussi environnementales.

BONNE PRATIQUE : Ferme Delsamme

La Ferme Delsamme est une entreprise de formation par le travail située à quelques pas de La Louvière et initiée par le CPAS de la Commune en avril 2002. Dès sa création, elle s'est distinguée par un souci environnemental fort puisqu'elle s'est lancée dans la culture maraîchère biologique et l'entretien d'espaces verts. Et, très vite, de nombreux projets ont vu le jour. La distribution de paniers de légumes biologiques est sans doute celui qui a rencontré le plus grand succès puisque la Ferme atteint doucement sa limite. De 15 paniers de légumes biologiques vendus par semaine, elle est en effet passée assez rapidement à 155 et continue à voir sa clientèle s'étoffer. Ce système permet de rapprocher les différents acteurs (producteurs, distributeurs et consommateurs) à travers des échanges personnalisés. La vente de ses légumes se fait également via le magasin à la ferme qui propose une série d'autres produits d'artisans bios : du pain aux produits laitiers en passant par des produits d'épicerie. Au niveau des variétés qu'elle propose, L'EFT s'est spécialisée dans la culture de légumes oubliés (topinambour, anciennes variétés de tomates, etc). Depuis peu, elle propose une table d'hôte ouverte deux vendredis par mois. Mais c'est aussi dans sa gestion quotidienne que la Ferme développe des pratiques respectueuses de l'environnement. La plus visible est l'installation de panneaux solaires (avec un appoint au gaz) pour chauffer les douches bien nécessaires dans ce type d'activité. Deux citernes de 15.000 litres ont été installées dans les anciennes fosses à purin pour récolter l'eau de pluie et fournir l'eau nécessaire aux chasses d'eau et à l'arrosage des légumes. Lors des travaux de rénovation de la Ferme qui abrite L'EFT, une attention toute particulière a également été portée à l'environnement. *«On a veillé à ce que les nids d'hirondelle ne soient pas détruits par les travaux, j'interdisais aussi aux ouvriers de brûler leur déchets, etc. Au niveau du patrimoine, qui pour moi fait aussi partie du développement durable, on s'est également battu pour que les façades soient conservées, de même que le porche et toutes les vieilles poutres.»*

Plein d'autres petites actions ont été entreprises : des ampoules écologiques ont été placées partout, le chauffage se fait par le sol, ce qui le rend plus régulier et donc moins énergivore. Le thermostat du chauffage est par ailleurs

placé dehors et adapte le niveau de chauffage en fonction de la chaleur extérieure. Tous les produits d'entretien sont écologiques, le papier acheté est recyclé et le tri sélectif s'effectue partout, le tracteur est utilisé au minimum, etc... Mais François Castagna a encore plein d'idées dans la tête et, selon lui, « *on pourrait faire bien plus* ».

La conviction du chef d'entreprise est déterminante

A l'instar de la conscience d'un individu qui peut volontairement infléchir des choix en faveur de son épanouissement, la motivation du décideur est indispensable pour le développement harmonieux de son entreprise. Le décideur joue de fait un rôle déterminant dans l'appropriation des valeurs par les employés. Seul le chef d'entreprise peut imprimer une direction, un Nord vers lequel l'équipe devra cheminer. Il pose des balises, autrement dit des valeurs qui n'auront de légitimité qu'en cohérence avec l'objectif à atteindre. Un bon manager est celui qui réussit à emmener son équipe là où elle ne serait jamais allée spontanément. C'est celui qui place l'équipe devant ses responsabilités, qui l'oblige à se prendre en charge dans un cadre qu'il aura préalablement posé.

Néanmoins, « penser Développement Durable » n'est pas donné à tout le monde. Il faut être capable de prendre de la distance, ce qui est a priori une compétence nécessaire à tout chef d'entreprise mais pas nécessairement des employés. Comme aimait le rappeler Bernard Spinoit lors d'un entretien accordé à SAW-B⁽¹⁸⁾ : « *Prendre du recul nécessite déjà la capacité à imaginer des possibles, imaginer autre chose que la situation dans laquelle on se trouve ici et maintenant, synonyme de précarité pour la grande majorité des stagiaires en EFT* ». Il ne faut donc pas compter sur les employés pour embrayer automatiquement sur des problématiques environnementales ou plus largement de développement durable. Cela ne veut pas dire qu'ils n'y soient pas sensibles, mais ces préoccupations ne sont pas prioritaires pour beaucoup de personnes.

(18) Insertion et Développement Durable. Véronique Huens. SAW-B. Décembre 06.

Elles n'y adhèrent pas spontanément, et n'en connaissent pas toujours les enjeux. Une chance donc pour le chef d'entreprise d'emmener son équipe dans cette direction, pour autant qu'il soit lui-même formé et sensibilisé à la cause, et prêt au choc culturel... La qualité de son leadership sera déterminante. Les décideurs de l'économie sociale ne sont-ils pas les mieux placés pour véhiculer les valeurs de changement en faveur d'un développement durable ? N'est-ce pas un potentiel dont il faudrait davantage tirer profit au bénéfice de l'entreprise et de la Société dans son ensemble ?

Le rôle de l'Etat

Toutefois, ces réflexions ne doivent pas faire l'impasse sur le rôle de l'Etat. Les entreprises sont toutes soumises à une concurrence impitoyable dont les règles de l'économie de marché peuvent compromettre leur survie à court terme. Or, aborder le développement durable, c'est réfléchir à long terme. L'appui de l'Etat et des régions est nécessaire pour faire évoluer les mentalités et déclencher des modifications de comportements de la part des entreprises. Il suffit parfois d'une aide à l'investissement ou à l'engagement d'un conseiller en environnement, d'une déductibilité fiscale, ou de toute autre forme d'incitant pour déclencher une étincelle. Il faudra peut être s'y prendre à plusieurs fois pour arriver à attiser un foyer qui s'entretienne de lui-même. Sans des incitants publics forts, constants et cohérents, et sans une volonté franche de l'entrepreneur, le changement est pratiquement impossible. Cependant, l'Etat, lui aussi, doit veiller à garder le pot droit dans ses priorités budgétaires.

En effet, l'engouement récent pour le problème du réchauffement climatique risque de nous faire oublier que trop d'environnement risque de créer plus d'exclusion. Consacrer plus de terre fertile pour les biocarburants ne risque-t-il pas de reléguer les petits paysans du Brésil ou de Pologne vers des terres moins fertiles⁽¹⁹⁾ ? Les aides publiques ne risquent-elles pas de suivre de nouvelles

(19) Les biocarburants : une conscience écologique au détriment des pays du Sud ? Oxfam-solidarité. <http://www.oxfamsol.be/basta/Les-biocarburants-une-conscience>.

priorités pour satisfaire un électorat de plus en plus voué à la cause environnementale ? Les personnes, PME et indépendants qui auront plus facilement accès aux primes à l'isolation des bâtiments ne sont-elles pas celles qui sont propriétaires de leurs biens immobiliers et qui disposent d'une souplesse financière leur permettant d'investir ou d'avoir un accès aisé au crédit ? Mieux isolées, les maisons consommeront moins d'énergie et seront plus économiques. Les riches seront plus riches et les pauvres plus pauvres.

Une question d'équilibre

Garder la tension entre le social, l'économique et l'environnement exige une adresse toute particulière et relève autant des compétences des entreprises que de l'Etat. De nombreuses initiatives de par le monde démontrent que l'entreprise durable n'est pas une douce illusion⁽²⁰⁾, mais constitue une réalité active aux quatre coins de la planète⁽²¹⁾. Le succès de ces entreprises n'est malheureusement pas suffisamment connu, et leur développement n'a pas toujours été inspiré des modes de fonctionnement de l'économie sociale.

S'il est clair qu'elle arrive à donner un sens aux valeurs sociales de l'entreprise, l'économie sociale est encore trop timide en matière d'environnement, même si des projets intéressants se développent depuis quelques années en matière de recyclage⁽²²⁾, de maraîchage durable⁽²³⁾ ou de bio-construction⁽²⁴⁾. Pourtant, par ses valeurs de service à la Société et ses modes de fonctionnement, elle est mieux placée que quiconque pour stimuler la création d'entreprise durable, c'est à dire une entreprise qui aura trouvé cet équilibre subtil entre la création de richesses, l'épanouissement des travailleurs et la préservation d'un environnement de qualité.

(20) « C'est vert et ça marche ! ». Jean-Marie Pelt. Ed Fayard. 2007.

(21) « 80 hommes pour changer le monde ». Entreprendre pour la planète. Sylvain Darnil et Mathieu Le Roux. Ed. JC Lattès. 2005.

(22) www.res-sources.be

(23) www.jardinssolidaires.be

(24) www.cynorhodon.be et www.soleil-vert.be

Groupe One

L'asbl Groupe One, groupe de recherche et d'action sur le développement durable et le développement économique local, a débuté ses activités en 1997 et compte aujourd'hui 17 travailleurs. Pour assurer plus de cohérence entre sa gestion d'entreprise et ses activités, Groupe One décide en 2006 de se lancer dans une démarche de certification EMAS. Indispensable pour Groupe One : tous les travailleurs ont été conviés à participer à la démarche ce qui a renforcé leur implication et leur approbation du processus. Une des premières étapes a été d'utiliser le système des éco-cartes, spécialement conçu pour les petites structures. Celui-ci consiste à ausculter chaque pièce du bâtiment pour y déceler les problèmes en terme de pertes ou de gaspillage d'énergie et à les indiquer sur un plan. Ces cartes des différentes pièces ont permis aux travailleurs de bien visualiser l'impact de leurs activités sur l'environnement et d'imaginer rapidement une série de solutions. A côté des éco-cartes, une étape clef dans la démarche a été de chiffrer les impacts environnementaux pour pouvoir se fixer alors des objectifs réalistes et calculables. Les quantités de papier utilisé ont donc été calculées avec précision, de même que la consommation d'énergie, les émissions de CO₂, etc. L'étape suivante a été de réfléchir, toujours de manière participative, aux actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Pour chaque objectif et cible, un plan d'actions est dressé. Il y est précisé les responsabilités, des indicateurs mesurables et les dates butoirs. Une évaluation des compétences environnementales des responsables permet ensuite de fixer un programme de formation continue pour chacun, ceci afin de maximiser les chances d'arriver aux objectifs et cibles fixés. En outre, chaque nouveau membre de l'organisation a droit à une formation environnementale personnalisée de base. Un système d'évaluation a également été mis en place avec différents niveaux (mensuel, trimestriel et annuel). Il s'agit en effet d'un processus continu. Chaque évaluation, qui peut être considérée comme un nouvel audit, mène à un nouveau plan et de nouvelles actions.

Mais concrètement ? Groupe One a fixé son action sur cinq problématiques : les achats de biens et services, la consommation de papier, la gestion de déchets,

la consommation d'énergie et d'eau et la mobilité (déplacements domicile travail et missions en Belgique et à l'étranger). Une grille des achats durables a été développée pour faciliter le choix d'achat le plus durable possible (biologique, équitable, recyclable, etc). Les achats sont également planifiés à l'avance et en plus grande quantité afin de réduire la masse de déchets. Le papier est systématiquement utilisé comme papier de brouillon s'il n'est imprimé que d'un seul côté. Le tri sélectif est de vigueur. Pour limiter la consommation d'eau pour les sanitaires, deux briques ont été placées dans les chasses de chaque toilette. Le chauffage est limité en journée, et est abaissé en soirée. En cas d'absence (pause de midi, réunion, etc) les lampes de bureau et les écrans des pc sont éteints. Enfin, en terme de mobilité, les employés sont encouragés à utiliser des moyens de transport propres par le remboursement de leurs abonnements trains, bus, STIB à 75%. Les employés qui se rendent au travail à vélo bénéficient d'un remboursement de 0.15€ du km. Trois vélos sont mis à la disposition du personnel pour les déplacements courts en plus des deux voitures de société. Pour les transports internationaux, Groupe One essaie de privilégier le train à l'avion pour les trajets de moins de 5h et les réunions par téléconférence avec leurs partenaires du Sud lorsque qu'ils peuvent éviter des trajets inutiles.

Dernière clef du processus : la Déclaration environnementale qui consigne tout cela par écrit et permet de visibiliser une visibilité tant en interne qu'à l'extérieur. Celle-ci est téléchargeable à l'adresse suivante : www.groupeone.be/emas/Decla_Env30_08_2006.pdf

3

(Le développement

durable, pour tous ?)

Les préoccupations environnementales sont-elles réservées aux bien nantis ? Ou bien la satisfaction de besoins aussi vitaux tels que celui de se chauffer ou de s'éclairer dans le respect de notre environnement doit-elle être assurée pour tous ? Les entreprises et le marketing ne récupèrent-ils pas le concept de développement durable au profit de technologies écologiquement avantageuses mais souvent très coûteuses (photovoltaïque, voiture hybride, etc) , ce qui crée une certaine fracture sociale ?

Deux articles abordent ces questions et passent en revue les mécanismes qui existent ou qui sont à créer pour que développement durable ne soit pas source de nouvelles inégalités sociales.

Développement soutenable, technologies et précarité

Benoît Derenne (25)

Des réponses monomaniaques à des problèmes complexes

Prenons le cas emblématique du réchauffement climatique. Alors que l'on assiste à un formidable réveil des consciences, tout porte à croire que les réponses concrètes qui sont apportées à cette crise planétaire majeure ne sont pas – et de loin – à la hauteur de l'enjeu. Souvent, elles posent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent. Pourquoi ? Parce que les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Basées sur le mythe du progrès technique & technologique, nos sociétés baignent depuis des décennies dans une culture d'ingénieurs et de technocrates formés à solutionner les problèmes séquentiellement. Nullement formés à une approche multidimensionnelle, systémique.

Par conséquent, à un modèle de développement insoutenable, énergivore, grand producteur de gaz à effet de serre ... et d'inégalités, se substitue progressivement, ou rapidement, selon l'échelle de temps considérée, un modèle économique – et financier – où la compétition (et la spéculation) entre productions énergétiques dites « renouvelables » et productions alimentaires devient tous les jours plus évidente et productrice... d'inégalités. L'exemple récent des « révoltes de la faim » sur les marchés de grandes métropoles africaines est là pour le rappeler. Le prix des denrées alimentaires de base a cru en moins d'une année, parfois de près de 40 %, quand dans le même temps, mais en d'autres lieux, certains tentent de réduire leur empreinte carbone en brûlant des céréales dans des chaudières... Réponse séquentielle aux problèmes posés ; en fait, logique monomaniaque et dévastatrice.

(25) Directeur de la Fondation pour les générations futures.

A contrario, un développement soutenable postule une approche radicalement systémique des problèmes, un changement paradigmatique et l'ébauche de solutions à la mesure de la complexité des enjeux, tant sur l'échelle du temps que celle des territoires.

Parmi les priorités d'un développement soutenable : les générations futures. Mais également, les générations actuelles, et plus particulièrement, les populations les plus faibles, les plus fragiles, au Nord comme au Sud.

Une double « fracture énergétique » pour les plus démunis : prix de l'énergie et accès à la technologie

La « fracture énergétique » naissante se matérialise, d'une part, de manière classique, par une exclusion basée sur le prix des produits énergétiques (transports et chauffage), et, d'autre part, sous de multiples autres formes, liées le plus souvent au développement technologique et à la capacité d'investissement.

Un chèque-mazout pour lutter contre l'énergie chère ?

Face à une montée des prix de l'énergie, la réponse « simple » apportée par le Chèque-mazout pour les petits revenus est le prototype même d'une mesure monomaniaque à courte vue (la « surprise » du récent choc pétrolier semble se prolonger d'année en année), et reste une exception à l'échelle européenne. Elle ne porte en elle aucun espoir de réduction durable de la fracture énergétique, puisqu'elle enferme les bénéficiaires dans une logique d'assistantat suspendue au bon vouloir (et aux moyens disponibles) des pouvoirs publics. Peu de traces d'une autonomisation structurelle progressive de cette population fragilisée face à une tendance lourde en matière de prix, donc. Si d'énergiques mesures d'accompagnement ne sont pas prises en parallèle (cf infra), cette mesure contribuera même à accentuer ladite fracture énergétique.

Une « prius » pour tous ?

L'autre ligne de fracture énergétique se situe autour du coût des technologies

de substitution actuellement mises en avant par le marché (et soutenues par les pouvoirs publics). Le cas des véhicules hybrides (moteur électrique-moteur à explosion) est emblématique à cet égard. Basé sur un critère d'émission de CO₂, un subside public soutient les acquéreurs d'un tel véhicule. Bien plus faible que ses concurrents, sa consommation pétrolière directe reste néanmoins élevée (+/- 5,7 litres), sans parler des ressources (naturelles et autres) nécessaires à sa mise en production. Le tout restant de toute façon hors d'atteinte des faibles revenus. Et pourtant, un véhicule grand public à très faible consommation (1,9 l/100km) a été testé de manière très concluante (par Renault) il y a plus de 15 ans... L'accès à la sobriété sera-t-elle réservée à l'avenir à la fraction de la population qui pourra investir des sommes considérables dans un matériel roulant hyperperformant (hybride, hydrogène, etc)? Ne pouvons-nous – avec l'aide de la créativité, de la souplesse et de la dynamique de proximité de l'économie sociale – entrevoir des alternatives qui élargissent la perspective des réponses à apporter en matière de transport des personnes, de logement peu énergivores, de nourriture saine, etc ?

L'Économie sociale au service d'une réduction de la fracture énergétique ?

Dans un tel contexte, et parce qu'elle est notamment tournée vers les publics plus défavorisés en terme d'emploi et d'insertion sociale, l'Économie sociale se doit de proposer des solutions plus adaptées à l'objectif de réduction de la fracture énergétique. Elle en possède plusieurs clés, si toutefois elle se concentre sur un tel objectif.

Autonomiser les gens fragilisés dans leur accès aux technologies : un but louable... et atteignable ?

Offre de technologies moins coûteuses et quasi aussi performantes, accompagnement des gens en vue de leur donner le bagage nécessaire à la création et à l'utilisation de leurs propres outillages et technologies énergétiques, pré-financement de l'investissement de départ, des initiatives existent en ce sens. Le travail des Ateliers de la Rue Voot et des Compagnons d'Eole, s'ils sont très

différents, n'en sont pas moins exemplaires en matière de technologies appropriées et appropriables, intégrant parfois de la recherche-développement. Le projet de « pack isolation » de l'entreprise de formation Quelque chose à faire va également dans ce sens puisqu'il vise à permettre à des personnes aux revenus (très) modestes d'accéder à des rénovation/isolation de leur habitation et ainsi réduire l'énergie consommée.

Du côté des pouvoirs publics, de telles initiatives sont peu soutenues et ne sont pas intégrées dans une stratégie politique globale qui viserait une telle autonomisation. De plus, le système des primes publiques leur est souvent défavorable. Du côté des gens eux-mêmes, il reste encore à déterminer s'ils souhaitent vraiment cette autonomisation. En effet, le contexte culturel consumériste peut être considéré comme un frein, ne véhiculant pas une image positive d'une telle démarche. Le frein est encore plus fort dans le cas des plus démunis, par leur volonté de « normalité » et d'ainsi éviter toute stigmatisation.

Pour y remédier, une politique orientée vers une valorisation des démarches d'autonomisation et d'appropriation des techniques, couplée à un accompagnement spécifique – porté par l'économie sociale ? – s'avère absolument nécessaire.

Pour une économie sociale porteuse d'innovations mixtes : sociale, technologique et environnementale

Ces quelques réflexions rapidement brossées provoquent de très nombreuses questions encore irrésolues. Des éléments de réponses apparaissent progressivement. L'économie sociale pourra-t-elle aider à relever ces multiples défis : choix technologiques aux conséquences directes sur les plus démunis; coût d'investissement et de développement; accompagnement véritablement approprié au type de population prioritaire; rôle de vigie face aux conséquences des orientations des politiques publiques en regard des plus fragiles de notre société (ne pas accompagner une mesure de subsidiation des poêles à bois peut avoir des conséquences problématiques en terme de santé publique – smog photochimique et pollution intérieure –, par ex.); exclusion systématique des plus précarisés face aux incitants fiscaux; etc.

Marier social et environnemental

Bernard Bayot ⁽²⁶⁾

Comment assurer la satisfaction des besoins de chauffage et d'électricité de tous tout en respectant notre environnement ? Pour répondre à ce double objectif, des mécanismes économiques ont été mis en place récemment. L'un repose sur un dispositif public et l'autre sur une initiative de l'économie sociale. Deux pistes intéressantes à investiguer.

Fonds de réduction du coût global de l'énergie

Le 9 mars 2006, le Fonds de réduction du coût global de l'énergie (FRCE), société anonyme de droit public et filiale de la Société fédérale de Participation et d'Investissement a été créé. Ses missions? Etudier et réaliser des projets pour réduire les coûts énergétiques pour les consommateurs les plus démunis en intervenant de deux manières.

D'une part, il finance des mesures structurelles qui visent à favoriser la réduction du coût global de l'énergie dans les logements privés pour le groupe cible des personnes les plus démunies. D'autre part, il octroie des emprunts bon marché en faveur de mesures structurelles qui visent à favoriser la réduction du coût global de l'énergie dans les habitations occupées par des personnes privées et faisant office de résidence principale⁽²⁷⁾.

Afin d'exécuter sa mission, le FRCE collabore avec des entités locales, agréées par celui-ci. Celles-ci sont désignées par les communes en concertation avec les centre public d'aide sociale (CPAS) et elles sont chargées d'affecter les moyens du FRCE au niveau local: le FRCE prête les moyens financiers requis aux

(26) Directeur du Réseau Financement Alternatif.

(27) Article 3 des statuts, Moniteur belge, 9 novembre 2006.

entités locales, par le biais d'un montant global que chaque entité pourra réserver auprès du Fonds et qui sera utilisé dans les différents dossiers individuels des particuliers. A leur tour, les entités locales prêtent des moyens financiers aux particuliers ou financent à leur profit des mesures structurelles selon le principe du tiers investisseur⁽²⁸⁾.

Les interventions du FRCE s'adressent aux personnes les plus démunies, à savoir : les personnes qui bénéficient de différents types d'allocations (les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, les veufs et orphelins, les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité...)⁽²⁹⁾, les personnes dont le montant annuel des revenus bruts ne dépasse pas 11.763,02 euros (majorés de 2 177,65 euros par personne à charge), les personnes qui bénéficient d'une médiation de dettes⁽³⁰⁾ ou d'un règlement collectif de dettes⁽³¹⁾ et qui ne peuvent faire face au paiement de leur facture de chauffage et, enfin, les personnes soutenues par les CPAS dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies⁽³²⁾.

(28) Article 9 du contrat de gestion précité.

(29) Les personnes qui remplissent les conditions pour bénéficier d'une intervention majorée de l'assurance visée à l'article 37, §§ 1er et 19, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994: les pensionnés, les veufs et veuves, les orphelins, les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité, les bénéficiaires auxquels est accordé le droit au revenu d'intégration, les bénéficiaires auxquels un CPAS accorde un secours partiellement ou totalement pris en charge par l'État fédéral, les bénéficiaires qui bénéficient d'un revenu garanti aux personnes âgées, les bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées, les bénéficiaires auxquels est accordée une des allocations des personnes handicapées, les personnes en incapacité de travail, les enfants bénéficiaires d'allocations familiales dont le montant est majoré, les chômeurs en chômage contrôlé âgés de 50 ans au moins qui ont, depuis un an au moins, la qualité de chômeur complet au sens de la réglementation relative au chômage, les agents des services publics mis en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité, les personnes qui ont atteint l'âge de 65 ans et les membres des communautés religieuses qui ont atteint l'âge de 65 ans.

(30) Conformément à la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation.

(31) En vertu des articles 1675/2 et suivants du Code judiciaire.

(32) Personnes visées par l'article 2, 1°, de la loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux centres publics d'action sociale la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies.

Comment intervient le Fonds ? Le FRCE, par le biais des entités locales, intervient de deux manières: il finance des mesures structurelles selon le principe du tiers investisseur, d'une part, et offre des emprunts à bon marché en faveur de telles mesures structurelles, d'autre part.

Le principe du tiers investisseur permet à un particulier de faire financer l'investissement dans des mesures d'économie d'énergie par l'entité locale, qui en obtient ensuite le remboursement auprès du particulier au prorata de la réduction de la facture énergétique⁽³³⁾. Ce mécanisme de tiers investisseur est bien connu dans le monde des entreprises ainsi que dans le secteur public. Une entreprise, le tiers investisseur, finance des travaux destinés à réaliser des économies d'énergie chez un tiers. Ce dernier, propriétaire ou locataire du bâtiment qui bénéficie des travaux, n'investit rien pour l'exécution de ces derniers. Une fois les travaux réalisés, le tiers investisseur obtient le remboursement de son financement, augmenté d'un intérêt, grâce aux économies financières réalisées suite à la diminution des factures de gaz, mazout ou électricité engendrée par ces travaux. En effet, le propriétaire ou locataire du bâtiment retourne cette économie au tiers investisseur jusqu'à ce que celui-ci soit remboursé, en principal et intérêts. Ensuite, il profite pleinement de la diminution de sa facture d'énergie. Grâce à ce principe, tant le tiers investisseur que l'occupant des lieux gagnent.

Un tel mécanisme est toutefois difficilement concevable, comme tel, pour l'habitat résidentiel privé car il est inapplicable pour des travaux inférieurs à 10.000€ en raison notamment des coûts fixes qu'il induit. C'est notamment le cas de la charge que représente l'audit préalable qui est indispensable pour permettre au tiers investisseur d'évaluer les économies d'énergie escomptées et donc la rapidité du remboursement de son investissement ainsi que le risque lié à celui-ci. En outre, les habitudes de consommation énergétique sont moins prévisibles pour un particulier, compte tenu notamment des aléas de la vie (séparation, naissance, ...) qui peuvent modifier cette consommation, que pour un bâtiment affecté à des bureaux, à des activités industrielles ou à du commerce.

(33) Article 2, 9° du contrat de gestion entre l'Etat belge et le fonds de réduction du coût global de l'énergie, Moniteur belge, 6 juillet 2006.

Pour rendre possible le mécanisme de tiers investisseur pour un habitat résidentiel privé, a fortiori lorsqu'il est occupé par des personnes à revenus modestes, il faut donc un financement public. Celui-ci se réalise au travers du FRCE qui, grâce aux conditions attractives des prêts consentis aux entités locales, va leur permettre de jouer le rôle du tiers investisseur auprès des personnes les plus démunies. Ces dernières ne devront donc rien déboursier pour les travaux qui améliorent la performance énergétique de leur habitation et devront uniquement céder pendant un certain temps à l'entité locale qui a consenti l'avance des travaux le bénéfice des économies d'énergie réalisées. A ce moment, rien ne change pour ces personnes: elles ne gagnent, ni ne perdent rien. Ensuite, lorsque le bénéfice des économies d'énergie réalisées cédé à l'entité locale aura permis de rembourser le prix des travaux, l'occupant profitera à son tour de l'avantage de ces économies d'énergie.

C'est donc un système encore plus avantageux que le second mode d'intervention prévu pour le FRCE, par le biais des entités locales, à savoir des emprunts à bon marché. En effet, même si ceux-ci sont consentis à un taux préférentiel, il n'en reste pas moins que ce sont les personnes à revenus modestes qui prennent à leur charge le risque lié aux économies d'énergie effectivement réalisées: si celles-ci sont inférieures aux prévisions, cela n'affecte pas le montant qu'elles doivent rembourser à l'entité locale. Le FRCE répond incontestablement à un besoin à la fois social et environnemental. Les sceptiques ne manqueront toutefois pas de faire remarquer qu'il s'agit d'une initiative descendante qui émane, sans beaucoup de concertation, du pouvoir fédéral et dont on peut se demander si elle aura suffisamment de souplesse pour répondre aux contextes locaux. Alors, outil efficace ou grand machin ? L'avenir nous le dira.

Power4You

Fournir à tous de l'électricité et du gaz aux meilleures conditions, c'est-à-dire des conditions qui optimisent le prix, la durée du contrat, les conditions de prolongation et de résiliation du contrat, la protection des consommateurs et la qualité environnementale de l'énergie est l'objectif que s'est donné la nouvelle coopérative Power4You créée en juillet 2007 par des organisations de

consommateurs⁽³⁴⁾. Celles-ci considèrent en effet que l'accès à l'énergie constitue un droit au même titre que l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation. Selon le principe de dignité humaine, chacun doit avoir accès de façon continue et équitable, dans des quantités raisonnables et à un prix abordable, aux énergies nécessaires pour répondre à des besoins aussi vitaux que se chauffer, s'éclairer...Conscientes du flou créé par la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz, ces organisations ont donc voulu accompagner les consommateurs et leur permettre de faire le bon choix.

Cette initiative s'apparente au modèle de la coopérative de consommation, qui a pour vocation de regrouper les consommateurs en vue d'acheter en gros des biens de consommation. La première d'entre elles a été fondée en Écosse au début du XIX^{ème} siècle par le gallois Robert Owen, socialiste utopique, dans la filature de coton de New Lanark qu'il dirigeait. Ce modèle s'est ensuite étendu suite, notamment, à l'expérience en 1843 des pionniers de Rochdale aux environs de Manchester, et a joué un rôle considérable dans l'organisation sociale et économique du vingtième siècle. Il a toutefois connu une large désaffection au cours des dernières décennies.

S'il s'inspire de ce modèle, Power4You a toutefois plusieurs caractéristiques spécifiques. Il ne regroupe pas les consommateurs directement en son sein mais il les réunit à travers leurs organisations de consommateurs. C'est donc une coopérative d'organisations qui permet à leurs membres d'obtenir de l'électricité et du gaz aux meilleures conditions auprès d'un fournisseur qu'il a sélectionné. Cette sélection a été opérée suite à une mise en concurrence des fournisseurs non seulement sur des aspects tarifaires (prix attractif et stable) et administratifs (facilités de changement de fournisseur, de résiliation ou de prolongement du contrat, numéro vert, confirmation écrite et systématique de

(34) L'Association du Quartier Léopold et Européen à Bruxelles - AQL asbl, la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique - C.G.S.L.B., le Centre Coopératif de l'Education Permanente, la Fédération belge de l'économie sociale et coopérative - Febecoop, la Fédération Générale du Travail de Belgique - F.G.T.B., les Femmes Prévoyantes Socialistes - F.P.S., Les équipes populaires, le MOC, la Ligue des Familles, l'Office des Pharmacies Coopératives de Belgique - OPHACO, le Syndicat des Locataires A.D.F., Verbraucherschutzzentrale, Verbruikersateljee et le S.P.A.

toutes les opérations et site web destiné au consommateur) mais aussi éthiques et consuméristes.

Sur le plan éthique, le cahier des charges comportait trois conditions. La première est qu'il doit s'agir exclusivement d'énergie verte. Ensuite, le fournisseur devait s'engager à respecter la loi sur le label social. Ce label atteste de ce qu'un produit a été fabriqué tout au long de la chaîne de production dans le respect des cinq principes contenus dans les huit conventions de base de l'Organisation internationale du travail (OIT): âge minimum pour le travail des enfants et interdiction des pires formes de travail des enfants⁽³⁵⁾, interdiction de discrimination en matière d'emploi et de rémunérations⁽³⁶⁾, interdiction de travail forcé⁽³⁷⁾, droit à la liberté syndicale⁽³⁸⁾ et droit d'organisation et de négociation collective⁽³⁹⁾. Enfin, le fournisseur s'engage à respecter le code «les consommateurs et le marché de l'énergie»⁽⁴⁰⁾.

Sur le plan consommériste, Power4You offre un service de gestion des plaintes ainsi qu'un service de médiation géré par le Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC).

Sur cette base, le fournisseur sélectionné est Lampiris. Son offre est très concurrentielle : 13% inférieur en moyenne par rapport à l'offre du fournisseur de référence (Electrabel).

Initiative emblématique forte, à la limite de l'image d'Epinal, l'avenir nous dira si elle réussira à dépasser un cercle de convaincus pour atteindre de larges

(35) Conventions 138 et 182.

(36) Conventions 100 et 111.

(37) Conventions 29 et 105

(38) Convention 87

(39) Convention 98

(40) Accord conclu entre la ministre fédérale compétente en matière de Protection des consommateurs et les fournisseurs. Il vise à assurer une protection renforcée des consommateurs dans leurs relations avec leur fournisseur d'électricité ou de gaz, en ce qui concerne la transparence des prix, les techniques de marketing et de vente, le changement de fournisseur, les conditions contractuelles, les communications du fournisseur vers son client, la domiciliation et le traitement des plaintes. Cet accord est entré en vigueur le 1er mars 2005. Voir le site <http://www.cwape.be>.

couches de la population. C'est évidemment là que se situe l'enjeu essentiel de Power4You : par le poids qu'elle pourra atteindre, peser sur le marché et montrer que des alternatives vertes et solidaires sont possibles à grande échelle.

Conclusions

Ces deux initiatives montrent qu'il est possible de construire des modèles économiques qui allient préoccupations sociales et environnementales. Elles sont en effet de bons exemples d'approches fondées sur les trois piliers du développement durable: l'économique, le social et l'environnement. La réduction de la dépense énergétique pour les habitations offre un avantage économique, celui-ci bénéficie prioritairement aux ménages les moins favorisés et, enfin, une consommation d'énergie moindre et/ou verte a évidemment un impact positif en matière environnementale.

Cette double approche environnementale est d'ailleurs intéressante à souligner. Le FRCE vise la réduction du coût global de l'énergie en favorisant la réalisation de travaux qui améliorent la performance énergétique des bâtiments et permettent dès lors de réduire la consommation énergétique. Power4You de son côté ne vise pas à réduire cette consommation mais à l'orienter vers une énergie moins onéreuse et verte. Ces deux approches sont donc différentes mais parfaitement complémentaires. Ensemble, elles permettent de réduire sa consommation, de la payer moins chère et de bénéficier d'une énergie verte!

Ces initiatives sont rendues possibles par des mécanismes qui constituent des alternatives à la loi du marché. Celui de la redistribution qui autorise le financement public du RFCE, sans lequel les ménages à revenus modestes n'auraient pas la possibilité de réaliser ces travaux qui améliorent la performance énergétique de leur habitation. Et celui de la solidarité qui permet aux consommateurs et à leurs organisations de se grouper au sein d'une coopérative pour négocier, dans un meilleur rapport de force avec les fournisseurs d'énergie, des conditions tarifaires et administratives mais aussi éthiques et consuméristes plus favorables.

4

(L'ES, producteur

de développement durable)

Les changements climatiques et la situation actuelle de notre planète vont entraîner des changements importants en terme d'activités et de production dans les années à venir. Certains secteurs connaissent déjà aujourd'hui un développement sans précédent (énergies renouvelables, etc), d'autres vont être modifiés, etc. L'économie sociale, pionnière dans de nombreux domaines, a déjà investi – de manière parfois discrète, parfois importante – des champs d'activité qui prendront demain une place cruciale dans notre économie. Cinq secteurs sont ici minutieusement analysés avec, comme questions de fond : leur état actuel (acteurs en présence, potentiel de développement, etc) et les défis et perspectives pour l'économie sociale au sein de ces secteurs.

Mobilité douce : un secteur d'avenir pour l'économie sociale ?

Véronique Huens ⁽⁴¹⁾

Le vélo comme outil de réinsertion sociale à travers une activité de recyclage et de revalorisation ? La location de vélo ou encore des taxis vélo comme activité pour une entreprise d'économie sociale ? Ces idées ne sont pas neuves mais rencontrent, jusqu'à présent, de nombreuses difficultés à être mises en pratique en Belgique francophone. « Non rentable, les Wallons n'aiment pas le vélo,... », « La Wallonie est trop pentue », etc.

Les limites du modèle de mobilité actuel sont pourtant de plus en plus criantes : pollution sonore, pollution de l'air, embouteillages, dangerosité des routes, etc. Face à cela, les choses semblent bouger... lentement. Divers projets se développent, le nombre de cyclistes quotidiens augmente sensiblement à certains endroits, particulièrement à Bruxelles. D'autres projets de mobilité ont le vent en poupe comme le « carsharing ». Le politique semble également donner des – petites – impulsions pour développer des alternatives moins polluantes que le « tout à la voiture ». Mais le chemin semble encore long.

L'économie sociale francophone n'a aujourd'hui pas encore pris sa place dans ce secteur émergent. Elle pourrait pourtant y jouer un rôle important tant comme opérateur que comme incitateur et précurseur dans la manière de penser la mobilité de ses travailleurs. Il est donc temps qu'elle évalue dès aujourd'hui les freins et les potentiels du secteur pour qu'elle puisse s'y positionner, ne pas rater le train de demain et même en être le moteur.

(41) Coordinatrice Education Permanente, SAW-B.

Etat des lieux du secteur

Tout d'abord, de quoi parle-t-on exactement ? Il semble en effet indispensable de délimiter le champ d'activités auquel nous nous intéressons. Les concepts de mobilité alternative, mobilité douce ou encore mobilité durable recouvrent des réalités très vastes qui vont des biocarburants aux transports en commun en passant par les voitures moins polluantes, (électriques, hybrides, LPG, etc), les vélos, les piétons, le carsharing, le télétravail, etc.

Deux de ces champs semblent plus directement accessibles à l'économie sociale : celui du vélo et du co-voiturage. Ce dernier est d'ailleurs exploité avec succès par l'asbl Taxistop depuis près de 30 ans. Mais de nouvelles pistes pourraient être développées et l'on pourrait imaginer une société d'économie sociale qui proposerait aux entreprises de taille relativement importante de gérer une centrale de co-voiturage.

Les biocarburants pourraient également être une piste intéressante mais les défis sont énormes : la concurrence avec les gros groupes pétroliers, le besoin d'investir largement dans la recherche pour mettre au point des biocarburants plus performants, trouver une façon d'utiliser des biocarburants sans mettre à mal les besoins alimentaires, etc. Les autres secteurs demandent des investissements de départ très lourds et sont surtout aujourd'hui soit en monopoles publics (TEC, SNCB, etc) soit en quasi monopole privé (Cambio). A noter toutefois la société Green Propulsion⁽⁴²⁾, une spin off de l'Université de Liège qui développe depuis 10 ans une expertise importante dans la création de moteurs peu polluant (électrique hybride, etc.) et qui s'inscrit dans une logique proche de l'économie sociale. Une expérience très encourageante mais qui reste difficilement duplicable.

C'est donc surtout le secteur du vélo que nous examinerons de plus près dans cette analyse. Les pistes semblent en effet nombreuses et relativement prometteuses pour l'économie sociale. Pour mieux les saisir, une analyse de fond de l'état actuel du secteur est un préalable nécessaire.

(42) <http://www.greenpropulsion.be>.

Premier constat : il n'existe pratiquement aucun chiffre sur l'utilisation du vélo en Belgique francophone. Les dernières statistiques remontent à 1999⁽⁴³⁾ ! Or, la situation a bien changé en 8 ans. Combien de personnes se déplacent-elles à vélo pour se rendre à leur travail ? A l'école ? Faire leurs courses ? Pour leurs loisirs ? Seul Pro Vélo réalise un comptage régulier à Bruxelles et à Mons dont les derniers résultats sont assez encourageants. Par rapport à 1998, on notait en 2006 à Bruxelles, à l'heure de pointe du matin, une augmentation de 123 % de cyclistes. Un décollage qui aurait commencé avec la grève des camionneurs qui ont occupé en septembre 2000 la Rue de la loi pendant une semaine. A Mons, entre 2004 et 2006, Pro Vélo a pu constater une augmentation réelle de 24,1% de cyclistes. Mais en termes relatifs, ces déplacements restent encore bien faibles par rapport à l'utilisation de la voiture. A Mons en 2004, seul 2,11% des 2800 employés sondés se rendaient à vélo à leur travail.

Cette enquête a également montré des résultats surprenants en terme d'utilisation ou plutôt de la non-utilisation du vélo en Wallonie. Il était en effet demandé aux répondants de désigner les raisons pour lesquelles il y a si peu de cyclistes en Wallonie. La grande majorité reconnaît que le vélo est, en ville, plus rapide que les autres moyens de transports. Ce qui pose problème pour eux, ce n'est pas que les maisons ne se prêtent pas au stationnement des vélos (seules 1,5% des raisons explicatives), ni que le relief est trop accidenté (1,5%). La raison qui semble très généralement pertinente aux personnes interrogées est la dangerosité des situations (49,3%), liée à l'absence d'une politique cyclable menée en Wallonie (29,9%) avec comme conséquence l'existence de rues dégradées (9%). On est donc loin des idées reçues qui expliquent principalement la différence dans l'utilisation des deux roues entre la Wallonie et la Flandre par le relief des deux territoires. Des résultats donc très intéressants mais qui devraient pouvoir être généralisés. Il semble en effet indispensable que ce genre d'études et de comptages soient menés de manière plus systématique et plus élargie en Wallonie et à Bruxelles. Un premier pas plus que nécessaire qui serait également porteur d'un message sur les réalités.

(43) http://statbel.fgov.be/figures/d37_fr.asp#6

Un deuxième champ où les données statistiques et les indicateurs manquent cruellement est celui des flux commerciaux de vélos. 65.000 vélos seraient achetés chaque année en Wallonie dont, indubitablement, une très grande majorité de vélos neufs. Mais combien de vélos sont-ils chaque année jetés dans les déchetteries ? De quelle qualité ? Car il s'agit là d'un réel problème lorsque l'on parle de recyclage de vélo. De plus en plus de vélos mis sur le marché sont des vélos à prix défiant toute concurrence mais de très mauvaise qualité. Ils sont dès lors plus difficilement réparables ou recyclables. Si les chiffres manquent, les flux semblent toutefois importants. Pour preuve, les résultats de la récolte de vieux vélos organisée dans les parcs à conteneurs par Le beau vélo de Ravel en mai 2007. 4000 vélos ont été rassemblés en un seul week-end et avec très peu de communication.

Qui sont les acteurs actuellement présents dans le secteur vélo ? Combien de vélocystes existent-ils en Wallonie et à Bruxelles et surtout leur nombre est-il en diminution ou en augmentation ? Là encore les chiffres manquent cruellement. Quant à la place de l'économie sociale dans le secteur, elle est clairement encore très faible. Seuls deux acteurs en ont fait leur core business : L'EFT l'outil à Namur et Cyclo à Bruxelles. Les Petits riens, le Bric, Horizons nouveaux recyclent également quelques vélos. Contrairement à la Flandre où beaucoup d'opérateurs le proposent, aucun d'entre eux n'offre de location à court ou à long terme. Pro Vélo Wallonie a très récemment lancé un projet pilote de recyclerie vélo à Liège avec la création d'un emploi. Les vélos recyclés sont loués (25 euros pour un an à ce stade) et vendus (125 euros). La demande est importante – surtout de la part des étudiants – mais ils limitent expressément la publicité pour ne pas être débordés. Ce projet fut initié en même temps qu'une importante étude de faisabilité sur la viabilité économique d'une ressource vélo⁽⁴⁴⁾.

(44) Financement de la Cellule fédérale Economie sociale.

Hors de la Belgique francophone ?

En Flandre

Du côté de nos amis flamands, on s'en doute, les choses sont assez différentes. Largement soutenues par les pouvoirs locaux et régionaux, cinq structures d'économie sociale sont actives depuis de nombreuses années dans la location, la vente et la réparation de vélos : Velo à Leuven, CVL à Bruges, Max Mobiel à Gand, 't Atelier à Malines et Mobiel à Courtrai. Ces cinq entreprises se sont inscrites dans le projet «Point vélo» (ou Fietspunt) et ont dès lors installé une partie de leur activité au cœur des gares. Plusieurs villes flamandes ont également soutenu ou développé elles-mêmes des initiatives intéressantes. La ville d'Anvers a porté le projet Fietshaven qui met en location des vélos très reconnaissables pour les étudiants (50€ pour 10 mois) et pour les touristes (13€ pour la journée). Ils étudient à présent un projet de location pour les entreprises.

Des expériences particulièrement remarquables qui mêlent vélo et économie sociale existent aussi en dehors de nos frontières. Quelques exemples parmi d'autres :

Cycloville est installé à Lille et aux Sables d'Ollones. Deux endroits qui, il faut l'admettre, sont relativement plats. Une nécessité pour ces vélos taxis originaux, même si leurs conducteurs bénéficient d'une assistance électrique dans les montées. Cycloville ce sont des tricycles carrossés qui vous emmènent partout en ville pour 1€ du km (plus 1€ de prise en charge par personne). Cela du lundi au samedi de 11h à 19h. Une des originalités du projet est d'utiliser la coque comme support publicitaire, ce qui finance une partie du salaire du chauffeur, permet un prix de transport abordable et une plus grande autonomie financière.

SOS vélo est une entreprise d'insertion québécoise (similaire à nos EFT) située à Montréal. Elle recycle chaque année 2600 vélos et monte également des vélos neufs. Si Montréal n'est pas encore la Flandre, les cyclistes y sont très nombreux. SOS vélo a réussi à s'imposer comme LE recycleur de vélo et tous

les Montréalais viennent dès lors leur déposer leurs vieilles bécanes devenues inutilisables. Pour diversifier leur clientèle et rentabiliser toute une série de pièces qu'ils jetaient auparavant, SOS vélo a développé une gamme d'objets design créés à partir de vieilles pièces de vélos. Boules de Noël, portemanteaux, portes CD, girafes, etc. connaissent un tel succès que cette activité va prendre plus d'ampleur au sein de la structure.

Movimento est une coopérative toulousaine qui loue des vélos. Des jeunes salariés et étudiants vivant dans le centre de Toulouse et se retrouvant confrontés à la quasi-absence de services vélo, ont décidé de développer eux-mêmes une réponse à ce problème. En 2002, regroupés en association, ils mettent sur pied une offre de service de location de vélos de ville à des tarifs abordables à destination des étudiants. Le succès immédiat de la formule, démultiplié par le soutien du Conseil Régional Midi-Pyrénées leur permet de proposer en 2003 un service intermodal et intégré tarifairement à l'offre de l'opérateur des transports de l'agglomération toulousaine puis à la ville de Toulouse. En 2005, vélo-étudiants et vélo-urbain ont généré entre 1.3 et 1.5 millions de trajets. Une vraie réussite puisque Movimento a créé 30 emplois pérennes (non saisonniers) en deux années. Un atout majeur est l'offre de service optimale puisque initiée par les usagers eux-mêmes : les étudiants, les cyclistes en milieu urbain.

Quel rôle pour l'économie sociale de demain ?

En Flandre comme ailleurs, l'économie sociale a investi largement le secteur de la mobilité cycliste (voir encadré). Il est donc tout à fait réaliste de penser pouvoir créer des structures similaires en Wallonie et particulièrement à Bruxelles. Mais il est nécessaire pour ce faire que la demande augmente de manière significative, que des entrepreneurs sociaux aient le courage de se jeter à l'eau avec des projets innovants et que les pouvoirs publics marquent un soutien à ces initiatives et mènent une politique de mobilité durable efficace.

Augmentation de la demande

Les chiffres le montrent : les cyclistes wallons et bruxellois restent encore très peu nombreux. Mais tout laisse présager que dans les années à venir, la situation devrait s'améliorer, du moins à Bruxelles et dans les grandes villes wallonnes. Des aménagements sont réalisés et des incitants sont mis en place par les pouvoirs publics.

Parallèlement, il existe aujourd'hui nettement moins de réparateurs de vélos qu'il y a vingt ans. Il s'agit là d'une réelle niche à exploiter de même que la remise en état de vieux vélos. Les vélocistes citadins cherchent souvent des vélos techniquement en ordre mais au look « vieux et pas cher » pour éviter de ne plus retrouver leur deux-roues à la sortie du restaurant ou du cinéma. Les vélos de seconde main sont dès lors fortement prisés et l'offre est aujourd'hui largement en dessous de la demande, ce qui favorise les marchés de vélos volés.

Autre public particulièrement intéressant : les étudiants. A Louvain-la-Neuve, une étude a été réalisée pour lancer un projet mais n'a malheureusement pas encore abouti. Pourtant, la demande est forte pour la location de vélo.

Enfin, public plus difficile à convaincre mais potentiellement énorme : les travailleurs. Les entreprises bougent aussi mais très lentement. Depuis le 1 juillet 2004, tous les organismes de droit public ou privé occupant plus de 200 personnes sur un même site en Région bruxelloise ont par exemple l'obligation légale de réaliser leurs plans de déplacements et de réfléchir à des solutions

pour améliorer la mobilité de leurs travailleurs. Colruyt reste un des pionniers en la matière. Depuis le mois de juin 2001, l'entreprise met à la gare de Halle (située à 20 minutes à pied de ses bâtiments) des vélos à la disposition de ses collaborateurs qui viennent travailler en train. Les vélos se trouvent dans un abri fermé, juste à côté de la gare. Chaque collaborateur qui a souscrit au projet y a son propre vélo. Colruyt s'occupe de l'entretien des vélos et des éventuelles réparations. Dans tous les bâtiments, des douches ont été installées à l'intention des collaborateurs qui viennent à vélo. Et ils bénéficient aussi d'une prime pour leur déplacement à vélo du domicile au lieu de travail. Nombre d'entreprises sont confrontées aujourd'hui à des difficultés de mobilité de leurs travailleurs ce qui leur fait perdre temps et argent. Il est donc plus que probable qu'un grand nombre d'entre elles développent des solutions dans les années à venir. Une opportunité importante pour l'économie sociale qui pourrait par exemple proposer des services de mise à disposition, gardiennage et réparation de vélos et mutualiser ces services à différentes entreprises situées sur un même site d'exploitation.

Multimodalité

Autre initiative qui devrait avoir un certain impact dans les prochaines années : le projet «Point vélo» lancé par la SNCB Holding. Son souhait : équiper les 23 gares dont elle est gestionnaire de «Points vélo» qui proposeraient aux voyageurs de garder leurs vélos et d'y effectuer, si nécessaire, de petites réparations. L'avantage premier de ce projet : la multimodalité qui semble de plus en plus être la solution idéale à la mobilité des travailleurs. Deuxième avantage et non des moindres : le projet, soutenu par le gouvernement fédéral, envisage la gestion de tous ces points vélos exclusivement par des entreprises d'économie sociale. Si le projet n'a pas encore commencé en Wallonie (les gares ne sont pas encore prêtes, les opérateurs manquent et le gouvernement n'a pas encore réagi), il est par contre bien avancé en Flandre où 8 gares disposent déjà de leur «fietspunt» et à Bruxelles où l'entreprise Cyclo gère le Point vélo de la gare du Nord. Il faut toutefois noter le faible financement prévu qui grève la possibilité d'avoir un impact substantiel.

La multimodalité sera un des points cruciaux de la réussite des projets vélos de demain. La coopérative toulousaine Movimento l'a clairement compris et a

pu développer son chiffre d'affaire grâce au partenariat établi avec les bus et les TER (Trains express régionaux). Un même ticket permet en effet au voyageur d'emprunter les transports publics et de louer un vélo. Si la SNCB a déjà fait un premier pas, les choses semblent beaucoup plus difficiles du côté des TEC wallons. Le Ministre Antoine semble par ailleurs vouloir actuellement concentrer son attention sur les bus, sans prévoir d'organiser cette intermodalité.

Un soutien public indispensable

Difficile de ne pas les voir lorsqu'on se promène dans le centre de Bruxelles : depuis plus d'un an, 250 vélos, répartis sur 23 stations autour du pentagone bruxellois, sont mis en location par JC Decaux. Le même système a été implanté à Lyon et à Paris où le succès est énorme et devrait encore être renforcé avec la grève des transports qui y sévit fréquemment. A Bruxelles, le succès y est nettement moindre mais les vélos circulent. Quel est le rôle de la ville dans cette initiative et quel soutien financier offre-t-elle ? Le projet reçoit 240.000 euros de subsides au total par an de la Ville de Bruxelles avec le soutien du ministre de la Mobilité Pascal Smet pour le lancement. La convention s'étend jusqu'en 2014. Le coût de fonctionnement est estimé à 1.000 euros par an et par vélo à Bruxelles. Une partie de ce coût est pris en charge par l'installation de panneaux publicitaires supplémentaires.

Il est évident qu'un développement de l'usage du vélo en ville ne pourra se faire sans un soutien politique important que ce soit un soutien financier nécessaire aux opérateurs de location, des aménagements cyclistes sur les voiries, la promotion du vélo au sein de ses propres administrations, etc. Dans le cas de la mise à disposition de vélos, si l'on considère qu'il s'agit d'un service dû aux citoyens car complémentaire à l'offre de transport en commun, une sorte de transport en commun individuel d'intérêt public, alors, dans ce cas, l'autorité publique se doit d'assurer ses obligations en le finançant de la même façon qu'elles financent le bus et le métro. Mais le cas de JC Decaux pose clairement la question du type de soutien et des opérateurs choisis pour développer cette offre de vélos. Elle interroge également le modèle économique de «pub contre vélo». Mais elle met surtout en évidence le manque cruel d'opérateurs potentiels sans but lucratif pour répondre à la demande et le

manque de volonté du politique de promouvoir et encourager la naissance et le développement de tels opérateurs.

Des entrepreneurs sociaux innovants et ambitieux

Si le politique et le secteur privé et parapublic (université, TEC, entreprises privées, etc.) ont un rôle à jouer et pourraient devenir les partenaires de demain des opérateurs d'économie sociale, le secteur lui-même doit pouvoir réagir et se positionner avec ambition. Pro Vélo étudie aujourd'hui la possibilité de développer une «recyclerie» de vélos pour l'ensemble de la Wallonie. Mais les choses avancent très lentement. L'asbl Les ateliers de la Rue Voot⁽⁴⁵⁾ a également étudié la faisabilité de créer une ILDE sur Bruxelles qui recyclerait des vélos mais le porteur, faute de débouchés certains, de soutiens et peu expérimenté, s'est retiré.

Il est donc essentiel que des porteurs solides puissent développer une offre conséquente qui réponde aux besoins des entreprises et des particuliers et qu'ils se présentent comme des alternatives crédibles face aux entreprises privées qui, demain, rafleront sinon le marché.

Nous sommes donc à un moment charnière en terme de mobilité. Actuellement, aucune ville wallonne n'a développé une offre vélo mais vont certainement se lancer dans les prochaines années. Les choix qu'elles effectueront seront déterminants.

De nombreux acteurs sont concernés et devront s'associer pour saisir l'opportunité de donner à voir le potentiel d'innovation et de développement de projets de l'économie sociale. Il faudra d'ici là que la culture d'une «mobilité durable» puisse se développer et l'économie sociale devrait, plus que tout autre, avoir un rôle moteur. En commençant par exemple par réfléchir et développer des politiques de mobilité douce pour leurs travailleurs... Mais les pouvoirs publics n'ont-ils pas également un rôle à jouer ? Peut-être qu'un nouveau partenariat se profile...

(45) www.voot.be. Cette étude de faisabilité a été réalisée dans le cadre de l'appel à projet BOBIES financé par la Région Bruxelloise.

Recyclage, réutilisation : ces matières qui valent de l'(or) emploi

Thibaut Jacquet ⁽⁴⁶⁾

Sacré Eugène !

Son idée n'était pas celle-là. Quand Eugène Poubelle, préfet de Paris de l'époque, s'occupe d'organiser la collecte des ordures des habitants de la capitale, c'est pour lutter contre l'insalubrité et certainement pas pour penser recyclage ou réemploi. Et pour cause, les « chiffonniers » existent depuis la nuit des temps et dans de nombreuses civilisations. Que ce soit pour les chiffons ou les vieux fers que l'on recycle depuis longtemps, la « récup » court les rues et est souvent une activité laissée à une classe défavorisée, qui vit de nos rebuts. Faut-il trouver là la mauvaise réputation des éboueurs, encore si tenace aujourd'hui ? Quoi qu'il en soit, cette activité a donné du travail, si mal considéré soit-il, à de nombreuses familles qui n'avaient que ça pour vivre.

Le métier a évolué, à travers les âges et la modernité de notre société. Pour beaucoup, tant au nord qu'au sud, ce métier de ramassage, pour la récup, le réemploi, le recyclage reste encore le seul moyen de subsistance. Et pourtant, avec l'imposition du tri sélectif de nos poubelles, le recyclage de certains déchets devient rentable et l'économie sociale jusqu'alors en situation de quasi monopole voit arriver des opérateurs privés qui raflent les parts de marchés. L'arrivée du textile et des meubles à prix plancher met aussi en péril certaines activités de réemploi menées depuis des décennies par des entreprises à finalité sociale. Entre innovation et concurrence, ces dernières gardent encore une place de prédilection dans le secteur. Mais elles doivent constamment rester sur le qui-vive et innover pour s'assurer de la garder.

(46) Directeur de Ressources, réseaux des entreprises d'économie sociale actives dans le réemploi et la valorisation des déchets.

Économie sociale et solidaire : visionnaire

En donnant un corps et une structure aux activités de collecte de biens usagés ou de déchets, l'économie sociale a démontré une fois de plus son ingéniosité pour investir un terrain où création d'emplois, rentabilité et amélioration de l'environnement étaient concourantes.

C'est comme ça qu'il y a plus de 50 ans plusieurs associations travaillaient et surtout donnaient de l'emploi en pensant à la seconde vie des objets que nous ne voulions plus, vêtements, mobiliers... ouvrant la possibilité à certaines catégories de personnes défavorisées d'avoir accès à des biens de première nécessité. Et tout ça, en évitant la mise en CET (décharge) ou à l'incinérateur des quantités astronomiques de déchets, en créant des emplois pour des personnes peu qualifiées et pour ne rien oublier en dégagant des moyens financiers réinvestis dans des projets sociaux (maisons d'accueil, centre de formation...) en Belgique ou dans les pays du sud.

En 2007, les 56 entreprises membres du réseau RESSOURCES comptent 4 197 travailleurs (bénévoles compris). Cela représente 2 073 Équivalents Temps Plein (ETP). En termes d'emplois, il y a 1 988 personnes qui ont un contrat de travail ou de stage à travers les membres du réseau. Ceci correspond à 1 553 emplois ETP.

Les filières de réemploi sont nombreuses. Trois d'entre elles (textile, déchets électriques et électroniques (DEEE) et encombrants) sont particulièrement porteuses en termes de réemploi et ont développé des projets de structuration et de professionnalisation (label electroREV pour les DEEE, label Solid'R pour la récolte des vêtements, etc.). Trois filières «secondaires» (papier/PMC, bois et déchets verts et autres comme le liège, ...) se caractérisent généralement par des gros volumes collectés, mais avec un pouvoir de réutilisation limité.

Le textile concerne 16 membres du réseau à des degrés divers. Le volume collecté globalement dépasse les 17 000 tonnes par an, dont plus de 8 500 tonnes rien que pour l'association Terre. Approximativement 13 000 tonnes sont collectées sur la Région wallonne contre 4 000 tonnes en Région bruxelloise. Pour donner une estimation globale, près de 10% du textile collecté est réutilisé en Belgique ; 75% part à l'exportation et les 15% restant sont rebutés.

Les activités de récoltes des emballages, du bois et des déchets verts sont réalisées par un plus petit nombre de membres (une quinzaine au total) mais elles drainent des tonnages nettement plus conséquents (30 000 tonnes de déchets de bois, 4 000 de déchets verts et 23 000 de déchets cartons et PMC). Ces trois filières représentent pour le réseau un volume d'activités de plusieurs dizaines de milliers de tonnes de matière, in fine, recyclées.

Toutefois, ces filières, importantes en volume, sont encore marginales en termes d'activités dans le réseau. Elles pourraient se développer si davantage d'entrepreneurs prenaient l'initiative de créer des entreprises dans ce secteur. Il est à noter cependant que pour le secteur de l'emballage, les chiffres de la collecte des déchets reflètent mal la réalité. Si, pour 2006, une entreprise comme la safs Récol'Terre, (certifiée ISO 9001-2000 depuis le décembre 2005) a récolté 20.700 tonnes de papier/carton, elle en a réellement recyclé, dans son centre de tri géré avec SITA, une quantité de 56 883 tonnes. Dans le même ordre d'idée, une entreprise comme Recma traite 15 384 tonnes de PMC pour le compte de SITEL. Enfin, des entreprises du réseau mettent à disposition du personnel pour le compte d'une autre. ENTRA, par exemple, emploie environ 30 personnes dans ses activités de récupération dans le secteur de l'emballage sans pour autant générer un tonnage qui lui est propre.

En 2006, principalement grâce au développement du projet electroREV, les membres de la filière déchets d'équipements électriques et électroniques ont collecté 8 117 tonnes d'appareils en fin de vie. Les sept associations présentes dans le groupement electroREV ont, à elles seules, ramassé 5 335 tonnes, soit plus de 65% de l'ensemble du tonnage. En 2006, les membres du groupement electroREV ont réhabilité l'équivalent de 143 tonnes d'appareils.

Dans le réseau, 18 structures oeuvrent majoritairement dans le réemploi des encombrants. En 2006, la quantité globale d'encombrants collectés s'élevait à 5 506 tonnes dont 1 930 tonnes en Région bruxelloise. La masse des encombrants, aussi appelés «valorisables», collectés annuellement au niveau communal en Wallonie est très important, et s'élève à environ 200 000 tonnes⁽⁴⁷⁾, soit plus de 11% du gisement brut des déchets ménagers, ou 60kg par habitant et par an.

(47) sources : note déchets 2003

Le potentiel pour demain est énorme et l'économie sociale a clairement une longueur d'avance qu'elle devrait pouvoir conserver si elle le décide... Environ 10 à 15% des encombrants ménagers sont encore réutilisables, ce qui constitue un gisement de plus 20 000 tonnes par an. Si l'on tient compte de la Région bruxelloise, le gisement potentiel réutilisable se situe entre 25 000 et 30 000 tonnes pour les deux régions. 60 à 75% de la fraction « encombrants » pourraient être triés sélectivement en vue d'un recyclage matière. Les possibilités de création d'activités porteuses de valeur ajoutée sont nombreuses, et intensives en main d'œuvre pour autant que l'on passe d'un modèle unique de collecte « tout venant » des encombrants en commune (en parcs à containers ou par passages programmés), à un modèle pluriel privilégiant les reprises à domicile « sur appel téléphonique ».

A cet égard, il est indispensable de mettre en exergue les chiffres particulièrement intéressants qui se dégagent de l'expérience Rcycl et de la Ressourcerie Namuroise. Ces deux initiatives démontrent l'intérêt environnemental d'une collecte non sélective des encombrants, sur appel téléphonique, avec un tri poussé. Les deux expériences montrent que les quantités de déchets encombrants peuvent être facilement réduites de 80%.

Belgique, première de classe en terme de recyclage et réemploi?

Oui et Non. Oui, parce que nous sommes dans le groupe de tête des pays européens en terme de tri et de recyclage de nos déchets. Nous sommes régulièrement repris comme modèle pour l'efficacité sur certains types de déchets particulièrement bien collectés et bien recyclés comme les piles et BEBAT.

Non, parce que beaucoup nous échappe et paradoxalement de plus en plus. Nous recyclons de plus en plus mais la quantité de déchets par habitant ne cesse de croître. Alors quoi ? La société de consommation fait gonfler nos poubelles : emballages, suremballages, gaspillage alimentaire, durée de vie des équipements de plus en plus souvent courte, ...

Cela pèse à tout point de vue. Tant pour les riverains des incinérateurs qui voient le charroi augmenter, les demandes d'augmentation de capacité.

Mais aussi, cela pèse lourd pour la planète, émission de CO₂, consommation accrue des ressources,...

Autant dire que ce que l'économie sociale collecte en textile, en matériel d'équipement électrique et électronique (DEEE), en mobilier, bibelot, vaisselle, ou d'autres objets encore, ne sont qu'une infime partie de ce qui est collecté tous les jours sur nos trottoirs, dans nos parcs à conteneurs (déchetterie et recy-parc) et qui pourraient trouver une seconde vie ou être recyclés. Le secteur textile est particulièrement bien couvert par le secteur de l'économie solidaire quoique sans cesse soumis à des menaces venant d'industriels sans scrupules visant avant tout un profit rapide par l'expédition des textiles non triés vers des pays à main d'œuvre bon marché !

Quant aux autres produits collectés, mobiliers, bibelots, ... ils font de plus en plus l'objet d'attention, tant pour leur valeur en revente de seconde main que pour les coûts de plus en plus chers pour les communes qui gèrent ceux-ci pour leurs citoyens. Plusieurs projets de « ressourceries » sont à l'étude avec, en point de mire, un service complet pour la commune et le citoyen. A l'arrivée, une structure qui doit voler de ses propres ailes, créant de l'emploi local et devenant un commerce de proximité où chacun peut venir acheter les anciens livres de son voisin comme un lit supplémentaire lui-même récupéré dans le village à côté !

Le matériel électrique et électronique n'est pas en retard non plus. Avec la chasse aux équipements que l'on peut voir dans nos maisons (PC, machine à laver, frigo, lecteur DVD, ...) et le nombre d'objets renouvelés, pas étonnant que le secteur de l'économie sociale se soit intéressé à la réparation de ces appareils, surtout ceux de première nécessité (frigo, lave-linge, sèche-linge).

Le bulletin est donc côté « moyen ». Non pas que notre secteur ne progresse pas. Mais bien parce qu'un soutien fort à nos activités est nécessaire au regard d'une plus-value environnementale double, évitement de la décharge et report de la consommation de matières premières, et surtout au regard de la plus-value sociale de nos acteurs qui donnent du boulot à des milliers de personnes.

Et demain ?

Bien que refusant la surconsommation, nos acteurs de l'économie sociale et de la réutilisation auront du boulot. Nos poubelles étant encore loin d'être entièrement recyclées ou durablement valorisées, nous pouvons continuer à créer de l'emploi et ouvrir de nouvelles activités pour réutiliser tous ces objets qui finissent encore leur vie aujourd'hui en fumée ou sous terre quand certains n'ont même pas une table ou une chaise pour s'asseoir.

Agriculture Bio et économie sociale : une alliance par nature ?

Vincent De Grelle ⁽⁴⁸⁾

Historiquement, l'agriculture biologique et l'économie sociale ont toujours partagé des valeurs communes. Pourquoi dès lors l'économie sociale n'est-elle pas plus présente en agriculture biologique ? Alors que le Bio marque une croissance importante depuis plusieurs années, les initiatives d'économie sociale en Bio ne sont pas légion. L'économie sociale, par ses valeurs et ses modes d'organisation, peut-elle répondre à certains enjeux agricoles ? Ces enjeux passent-ils nécessairement par le Bio ?

Les fondements de l'agriculture biologique

Afin d'apporter quelques éléments de réponse à ces vastes questions, il est nécessaire de dresser un bref historique des fondements de l'agriculture biologique.

Au début des années soixante, la fin de la seconde guerre mondiale est encore dans les esprits de la majorité de la population, et la sécurité alimentaire reste une priorité. C'est à l'agriculteur qu'incombe la lourde responsabilité de nourrir une population qui garde encore les cicatrices de la guerre. La mécanisation de l'agriculture trouve sa légitimité dans ce contexte. Certes, les gens de la rue n'ont plus faim, mais l'euphorie des « golden sixties » cache une réalité moins réjouissante: la désertification rurale et la dégradation de l'environnement. Dans la foulée de mai 68, de plus en plus de personnes dénoncent l'industrialisation galopante de l'agriculture entraînant subrepticement son lot d'effets pervers. Certains villages reculés se vident littéralement de leurs habitants. La désertification des campagnes est en marche.

(48) Ingénieur Agronome et Eco-conseiller, Coopérative Ethiquetable.

Devant l'intensification inéluctable de l'agriculture, des groupes de précurseurs commencent à s'organiser autour de la philosophie de l'agriculture biologique: on veut vendre nos produits directement au consommateur, dans des exploitations à taille humaine, et dans le respect des écosystèmes. La France, encore très rurale à cette époque, a fortement influencé le mouvement.

Dans les années 70 est apparu le besoin de faire reconnaître les produits de l'agriculture biologique. C'est ainsi qu'est né le label « Nature et Progrès »⁽⁴⁹⁾ en 1972, un cahier des charges privé de l'association du même nom, regroupant les producteurs et les consommateurs, et posant des bases objectives de l'attribution de la « mention bio ». La notion d'agriculture biodynamique, une variante antérieure (1924) d'origine germanique de l'agriculture biologique et identifiée par les label « Biodynamique » et « Demeter » se renforçait également.

Le bio devenait un marché en développement... mais les cahiers des charges commençaient à se multiplier au risque de tuer la crédibilité du bio. Il a donc fallu harmoniser via la constitution d'un cahier des charges européen s'inscrivant dans la directive européenne de 1991. L'agriculture biologique avait désormais un fondement légal⁽⁵⁰⁾. Tout qui souhaitait développer un label biologique devait se conformer à la législation européenne. La transposition de la directive européenne en Belgique s'est traduite par la naissance du label « Biogarantie » et la création d'ECOCERT (devenu maintenant CERTISYS)⁽⁵¹⁾ et BLIK chargés de contrôler le respect du cahier des charges.

Plusieurs grandes surfaces comme Delhaize ou Colruyt ont emboîté le pas du mouvement Bio et ont profité de la situation pour développer leurs propres marques.

(49) www.natureetprogres.org et www.natpro.be

(50) Règlement CEE 2092/91, comportant des règles européennes pour les productions végétales et animales biologiques.

(51) www.certisys.be

Les transformateurs et les distributeurs se sont également structurés autour de PROBILA-UNITRAB. Cette organisation⁽⁵²⁾ regroupe principalement des petites et moyennes entreprises dont des structures d'économie sociale comme « Les trois petits fours » ou l'EFT « Le Pont », mais aussi des grands groupes internationaux comme Versele Laga.

Bio ou non bio: ne nous trompons pas de débat

Il est indiscutable que l'agriculture biologique est aujourd'hui devenue une pratique culturale définie par un cadre européen et un cahier des charges sur des caractéristiques techniques, déterminées objectivement. Comme l'affirme Hubert Bedoret, anciennement chargé de mission « ruralité » chez Inter-Environnement Wallonie et actuellement conseiller politique en charge du développement durable chez ECOLO : *« la législation sur l'agriculture biologique n'apporte pas d'information spécifique et a fortiori n'impose aucun mode de production lié à toute connotation ou valeur sociale, ou même de prix correctement payé au producteur. Ce n'est pas l'objet du règlement Bio de fixer le prix minimum pour l'agriculteur »*. Toutefois, tout en regrettant cette situation, il rajoute que *« de nombreux opérateurs actifs dans le Bio voudraient que les cahiers des charges imposent des critères liés au social. Les conditions d'octroi des primes devraient notamment être liées à un certain nombre d'unités de travail dans l'exploitation »*. Bien que le cahier des charges du Bio préconise des pratiques culturales qui sont par nature intensives en main d'oeuvre, il n'en reste pas moins que le Bio ne s'intéresse pas aux enjeux sociaux de l'agriculture.

L'esprit de l'Economie sociale et celui des origines du Bio sont similaires, mais le règlement Bio en soi n'est pas une plus-value objective. S'il est clair que les produits bios sont en général meilleurs pour la santé et respectueux de l'environnement, un produit non labellisé bio pourra l'être tout autant. Plus encore, s'il est produit dans un cadre coopératif, les bénéfices seront mieux répartis entre les associés et sa commercialisation favorisera le développement local.

(52) www.probila-unitrab.be

Au contraire un agriculteur bio isolé pourra devenir fortement dépendant de l'approvisionnement de grandes surfaces qui auront tendance à faire pression sur les prix tout en maintenant le producteur dans une situation de précarité⁽⁵³⁾. De même, une pomme bio venant de Nouvelle-Zélande au début de l'été en Europe aura un impact négatif sur l'environnement plus important que d'autres fruits de saison produits localement par une agriculture conventionnelle. Ou encore, un bien de consommation biologique, qu'il soit produit de manière industrielle ou artisanale, ne donne pas toujours l'information sur les conditions sociales dans lesquelles il a été produit et commercialisé.

Le débat doit donc se focaliser sur la philosophie de l'agriculture que nous souhaitons pour nos campagnes, plus que sur la tension Bio versus Non Bio. La vraie question à se poser est donc: «En quoi l'économie sociale peut elle répondre aux enjeux actuels de l'agriculture de demain ?». Cette question se décline en d'autres réflexions : En quoi l'économie sociale peut elle être source de maintien ou de création d'emploi en agriculture ? Comment peut-elle produire des aliments savoureux et rester le gardien de la biodiversité tant alimentaire qu'écologique ? Comment peut-elle jouer un rôle dans l'attribution d'un revenu correct au producteur ? Comment l'économie sociale peut-elle contribuer à positiver une image de l'agriculture anéantie par combien de vaches folles, poulets à la dioxine et autres pollutions par les nitrates ? En quoi les modes d'organisation de l'économie sociale peuvent favoriser la commercialisation des produits agricoles ?

La philosophie de l'économie sociale en agriculture c'est avant tout une conception du travail au service de la collectivité dans lesquels les bénéfices sont utilement redistribués entre les membres ou consacrés au développement de produits de qualité et respectueux de l'environnement. Le travail est abordé dans un esprit participatif et de contact direct avec le client. Le producteur jouit d'une indépendance décisionnelle et dispose de la maîtrise de ses outils de production.

(53) JACQUIAU Christian, Les coulisses de la grande distribution, Edition Albin Michel, 2000.

L'agriculture peut également s'avérer un excellent moyen de réinsertion de personnes en décrochage, par la découverte de toutes les vertus du travail de la Terre. Telles sont les valeurs de l'économie sociale en agriculture. Elles sont à la fois similaires et complémentaires au « Slow Food »⁽⁵⁴⁾, concept du bien manger venant d'Italie en réaction au « Fast Food ». Selon Carlo Petrini, fondateur du mouvement Slow Food, un produit agricole doit être bon, propre et juste. En d'autres termes, les aliments que nous mangeons doivent avoir bon goût, être produits de manière propre et non nuisible pour l'environnement, le bien-être des animaux et la santé des hommes ; et ses producteurs doivent recevoir une rémunération juste et équitable pour leur travail.

Le croisement entre les valeurs de l'économie sociale et du mouvement « Slow Food » nous amène irrémédiablement au développement durable de l'agriculture. Le Bio en fait partie mais il intègre aussi des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de développement rural autrement plus vastes et complexes. S'il n'existe assurément pas une solution applicable à toutes les problématiques de développement rural, les modes d'organisations et les valeurs véhiculées par ces deux concepts peuvent clarifier le choix des producteurs visionnaires ainsi que celui des décideurs privés ou publics. Ils peuvent également éclairer nos choix de consommateur.

Les espaces de développement pour l'économie sociale

L'espace de développement pour l'économie sociale, c'est d'une part l'agriculture de proximité et de qualité, qu'elle soit bio ou pas. C'est d'autre part la création d'entreprises de transformation et de commercialisation surtout en circuits courts (magasins de proximité et du producteur au consommateur) mais aussi en circuits longs (grandes et moyennes surfaces). Les deux circuits présentent autant d'avantages que d'inconvénients. L'important pour une entreprise d'économie sociale étant de vendre suffisamment de quantités pour être rentable et de se développer tout en gardant une maîtrise de son produit, son prix, ses outils de production et bien entendu ses valeurs.

(54) www.slowfood.com

Il y a une complémentarité entre le producteur et le transformateur qui travaillent en synergie. Produire et vendre sont en effet des métiers forts différents. D'excellents producteurs échouent souvent en commercialisation car elle exige des compétences spécifiques et une disponibilité incompatible avec les impératifs de production.

L'espace de développement pour l'économie sociale, c'est enfin le travail collectif, de mise en réseau ou en coopérative. La structure en coopérative présente l'avantage de pouvoir réaliser des économies d'échelle tant en production qu'en commercialisation, et de redistribuer équitablement les bénéfices entre les associés. La mise en réseau des différents acteurs de la chaîne alimentaire peut quant à elle faciliter tant l'accès à de nouveaux marchés que la centralisation de l'information en faveur du producteur comme du consommateur. Elle peut aussi permettre d'éviter le nivellement des prix par le bas et d'arriver à des accords collectifs de prix minimum, notamment à la grande distribution, l'empêchant dès lors de faire jouer la concurrence en sa faveur.

Malgré ces nombreux avantages, nous constatons que l'agriculteur belge est frileux à l'idée de s'associer. Selon Herman Pirmez, Président de Bioforum et fondateur de la coopérative Agribio⁽⁵⁵⁾: *« Une des explications peut être trouvée du côté culturel. Traditionnellement, les producteurs se trouvent davantage en Wallonie alors que 80% des transformateurs sont situés en Flandre. Or, s'associer en coopérative pour gérer l'ensemble de la filière est plus facile quand on partage la même langue et la même culture de l'entreprise. Les coopératives de mise en commun de matériel agricole (les CUMA⁽⁵⁶⁾) sont par contre bien présentes en Wallonie, mais elles ont une fonction purement utilitaire: partager le matériel »* Une autre explication viendrait de l'esprit individualiste de l'agriculteur wallon. Ou alors est-ce la proximité des centres urbains, sans commune mesure avec l'isolement des territoires ruraux français et italiens, qui facilite la commercialisation et n'incite donc pas au travail collectif ?

(55) www.agribio.be

(56) CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole). S'associer pour Investir. Crédit Agricole. 2003.

Si l'organisation en coopérative n'est pas sans danger financier, et culturellement difficile à mettre en place, il existe d'autres modes d'association qui présentent moins de risques et qui devraient être encouragés. En Wallonie et à Bruxelles, un jeune réseau est destiné à un bel avenir. Il s'agit du réseau des jardins et fermes solidaires qui regroupe des initiatives de réinsertion sociale en maraîchage⁽⁵⁷⁾. Pour Roll Grenier, coordinateur du réseau ; *« l'intérêt d'une organisation en réseau est l'économie d'effort et d'énergie. On peut mutualiser beaucoup de choses. Cela permet aussi de minimiser la part de risque liée au travail de la production de légumes. En se regroupant on peut proposer une offre de légumes plus conséquente pour répondre à la demande de certains clients comme les cuisines de collectivités. On s'aide mutuellement à se professionnaliser, tout bénéfique pour le client et les producteurs »*.

A une échelle plus large, Bioforum⁽⁵⁸⁾, la coupole belge des acteurs en agriculture biologique en est un autre exemple. Selon son Président Herman Pirmez, *« la mise en réseau de tous les acteurs concernés de près ou de loin par l'agriculture biologique (producteurs, transformateurs, consommateurs, institutions environnementales, APAQ-W⁽⁵⁹⁾, etc.) est intéressante pour une filière car elle l'oriente pour les grands objectifs. C'est un lieu d'échanges d'idées et de confrontation de points de vues. On constate que l'agriculture biologique se développe davantage dans les pays où existent des coupoles du type Bioforum. En contrepartie, les positions de certains acteurs peuvent être diluées dans des décisions de compromis. Mais les avantages sont largement majoritaires. Depuis l'existence de Bioforum, deux coopératives en céréales, une en viande, une en lait et une autre en logistique ont été créées. Même si elles n'ont pas été fondées directement grâce à Bioforum, la coupole a encouragé le mouvement et a servi de facilitateur »*.

La France, l'Italie et le Québec ont une longueur d'avance sur la Belgique en la matière. L'esprit coopératif y est beaucoup plus présent. On ne compte plus le

(57) MORENVILLE Catherine, Des projets plein la brouette pour le Réseau des jardins et fermes solidaires, Alter Echos 236. Oct 2007.

(58) www.bioforum.be.

(59) Agence Wallonne Pour une Agriculture de Qualité. www.apaqw.be.

nombre de CUMA et autres coopératives locales de production ou de commercialisation qui fonctionnent avec succès. Les regroupements de producteurs autour du label rouge⁽⁶⁰⁾, le réseau cocagne⁽⁶¹⁾ en France ou le réseau Equiterre⁽⁶²⁾ au Québec sont autant d'alternatives de mise en réseau inspirés par l'esprit de l'économie sociale. Ce type de relations entre acteurs différents d'une même filière permet non seulement de centraliser l'information, ou de faciliter l'ouverture de marchés, mais elle peut aussi aider la mise en place d'un observatoire des prix, comme c'est le cas en France, afin de maintenir une rémunération saine et équitable à chaque niveau de valeur ajoutée de la chaîne alimentaire.

La réponse aux enjeux du développement agricole passera inéluctablement par la rencontre des producteurs, des transformateurs, des distributeurs et des consommateurs. La mise en réseau, en plateforme ou toute autre synergie qui permettent une intégration et non un éclatement des compétences constituera un des moteurs du développement durable de nos campagnes. Les interfaces de ces réseaux seront des animateurs et des gestionnaires qui devront jongler non seulement avec les compétences techniques mais aussi avec des compétences communicationnelles fortes.

L'économie sociale avec les modes d'organisation qu'elle préconise, peut jouer un rôle moteur important à cet égard... pour autant que les acteurs du développement rural arrivent à s'associer et à se comprendre. L'enjeu est de taille. L'agriculture durable de demain sera peut-être bio, mais elle sera avant tout collective ou ne sera pas.

(60) <http://www.qesagri.com/sites/saf/default.aspx>

(61) <http://www.reseaucocagne.asso.fr/>

(62) <http://www.equiterre.org>

Quand Economie sociale rime avec Eco-construction...

Eddy Bauraing⁽⁶³⁾ et Véronique Huens⁽⁶⁴⁾

De nos jours, l'éco-construction a le vent en poupe. Tout le monde en parle, et le secteur de l'économie sociale n'est pas en reste... Une douzaine d'entreprises du secteur (Entreprise de Formation par le Travail, Entreprise d'Insertion, Entreprise de Travail adapté) proposent désormais un service « éco-construction ». D'autres ont réalisé ou sont en cours de réalisation d'un projet d'éco-construction pour leurs propres locaux. Le secteur semblait marginal, il y a deux ou trois ans. Aujourd'hui, de nouvelles entreprises apparaissent sur le marché dans divers domaines liés à l'éco-construction (construction ossature bois, plaques de panneaux photovoltaïques...).

Qu'entend-on exactement par « éco-construction » ? Pour le cluster wallon⁽⁶⁵⁾, l'éco-construction consiste à construire ou rénover un bâtiment en respectant notre environnement et celui des générations futures, tout en offrant un maximum de confort aux occupants. Cette démarche implique donc de favoriser des choix urbanistiques et architecturaux qui privilégient la lumière naturelle, intègrent des principes bioclimatiques, garantissent une bonne isolation thermique de toute l'enveloppe du bâtiment en respectant la législation en vigueur. Elle implique également d'utiliser des matériaux 'écologiques' ou 'naturels' qui consomment peu d'énergie pour leur fabrication, leur transport et leur mise en œuvre. L'éco-construction vise aussi à privilégier des techniques de construction qui nécessitent de la main d'œuvre plutôt que d'importantes quantités

(63) Directeur du cluster Ecoconstruction.

(64) Coordinatrice éducation permanente SAW-B.

(65) Le Cluster Eco-construction rassemble en Wallonie des entrepreneurs et architectes en éco-construction, des producteurs de matériaux de construction écologique, etc dans le but de créer des synergies entre eux et de structurer au mieux le secteur de l'éco-construction.
www.ecoconstruction.be.

d'énergie et à favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et/ou des combustibles peu polluants. Enfin, elle suppose de favoriser le choix d'équipements « intelligents » : éclairage « basse consommation », chauffage efficace et correctement dimensionné.

L'augmentation du prix du pétrole, la prise de conscience des problèmes environnementaux et des risques pour la santé conduisent aujourd'hui un nombre croissant de personnes à se tourner vers l'éco-construction. Le marché est en plein développement et l'offre s'organise (apparition de nouvelles entreprises, de nouveaux produits, mise en réseaux d'entreprises via le cluster...).

Et les entreprises du secteur de l'économie sociale là dedans ?⁽⁶⁶⁾

Les liens entre l'économie sociale et l'éco-construction semblent assez évidents. D'un point de vue philosophique d'abord, l'éco-construction répond bien à la finalité de services et de bien-être de la collectivité à laquelle cherchent à participer les entreprises d'économie sociale. Ces dernières se sont d'autre part souvent spécialisées dans le développement de filières courtes (utilisation des ressources locales, ...) qui correspond à la philosophie de l'éco-construction. Enfin, les entreprises d'économie sociale, de par leur politique générale, sont particulièrement « ouvertes » à l'innovation et osent prendre un peu plus de risques en développant de nouvelles activités.

D'un point de vue technique ensuite, l'éco-construction fait appel à des technologies qui sont grandes « consommatrices » de main d'œuvre, ce qui correspond bien à la philosophie des entreprises à finalité sociale qui privilégient la main d'œuvre aux machines. L'éco-construction offre dès lors aux entreprises de formation par le travail une opportunité intéressante de former leurs stagiaires à des techniques nouvelles avec un intérêt pédagogique important et

(66) Une rencontre transfrontalière a été organisée sur cette même thématique par SAW-B, l'APES, Essor Conseils, les Ateliers de Fucam et le Réseau 21 de l'Université de Valenciennes en novembre 2006. Une analyse a également été réalisée par SAW-B et est disponible sur le site www.saw-b.be.

une forte valorisation (valorisation des réalisations...). Plus important encore, la demande croissante en terme de main d'œuvre qualifiée dans le secteur de l'éco-construction ouvre des pistes très concrètes d'embauche pour les stagiaires à la sortie de l'EFT. Le secteur de l'éco-construction séduit d'ailleurs de nombreux stagiaires qui n'étaient pas particulièrement motivés par le secteur de la construction classique.

En terme d'opportunité, peu d'entreprises existent déjà dans le secteur (craintes du marché, manques d'information, etc). Une place est donc à prendre et l'économie sociale est en position idéale pour la saisir. Ce qu'elle a déjà commencé à faire. Une douzaine d'entreprises du secteur ont en effet choisi de développer des activités dans ce domaine. De nouveaux modules de formation ont aussi vu le jour dans certaines EFT. D'autres ont décidé de faire le pas au sein de leur institution. Plusieurs projets d'éco-rénovation et d'éco-construction sont en cours dans des entreprises de formation par le travail et dans quelques entreprises de travail adapté.

Les entreprises du secteur de l'économie sociale actives actuellement dans le secteur de l'éco-construction proposent essentiellement les services suivants : isolation écologique (pose de plaques ou soufflage de cellulose-isolation en papier recyclé), plafonnage à l'argile et décoration avec des enduits à la chaux. Quelques unes se spécialisent également dans la construction bois (ossature bois) notamment pour la construction de petites annexes... D'autres entreprises sont plutôt actives dans l'épuration des eaux par lagunage et dans la construction de piscines naturelles.

En 2004, le cluster Eco-construction participait à l'appel à projets Management ES Change, géré par la Fondation Roi Baudouin. Cet appel visait à aider les « entreprises classiques » et les entreprises du secteur de l'économie sociale à se rencontrer et à mettre sur pied des collaborations. Ce premier projet abouti au constat suivant : le secteur de l'éco-construction constitue une belle opportunité pour les entreprises du secteur de l'économie sociale : il existe un marché, les entreprises classiques et les clients sont en demande de prestation, des collaborations sont envisageables (sous-traitance, collaboration avec des distributeurs de matériaux spécialisés...).

Notons encore que le secteur est à l'affût de nouveaux matériaux. En Wallonie, très peu de matériaux écologiques sont produits... Un des pionniers dans le secteur est l'entreprise Panterre (panneaux d'isolation acoustique écologique). Panterre et Acoustix (sa filiale commerciale) exportent aujourd'hui leur produit en France et au Pays Bas notamment...

Certains de leurs produits sont labellisés et disposent même d'une reconnaissance en Allemagne (Label NaturPlus). Une autre entreprise d'économie sociale active dans la production d'éco-matériaux est le Petit Liège. Le marché des éco-matériaux est en croissance en Wallonie. Il pourrait être intéressant pour certaines entreprises du secteur de l'économie sociale de se lancer dans la mise en place de nouvelles filières de production. En France, certains opérateurs ont développé un savoir faire dans la production de briques en terre crue, d'autres dans la construction terre et paille, ...

En 2005, un second appel à projets a été lancé dans le cadre de Management ES Change II. Le cluster a ainsi développé deux modules de formation : l'éco-rénovation (plafonnage à l'argile, visite de chantiers, découvertes des matériaux écologiques, journées sur la construction bois et la préservation du bois,...) et l'épuration des eaux par lagunage. Une douzaine de formateurs provenant d'EFT et d'ETA réparties dans toute la région wallonne y participent. Suite à la formation, plusieurs d'entre elles font le pas : elles ont lancé de nouveaux modules de formation pour leurs stagiaires, ont testé certaines techniques dans leur propre bâtiment puis ont proposé leurs services aux clients.

Aujourd'hui, l'AID Tubize a déjà organisé plusieurs cycles de formation spécialisés en éco-construction pour un public en réinsertion en collaboration avec le Forem et le Cluster. Une formation reconnue par la promotion sociale a débuté également. Le Trusquin travaille sur plusieurs chantiers de plafonnage à l'argile et isole avec des matériaux écologiques (soufflage de cellulose, ...). La Calestienne et le Cynorhodon ont créé deux nouvelles entreprises d'insertion spécialisées dans l'éco-construction (Soleil Vert et Couleur Terre). Le Crabe a mis sur pied une entreprise spécialisée dans le lagunage (Floresco). Les pépinières La Gaume ont réalisé plusieurs lagunages pour des clients et collaborent avec une entreprise de construction écologique (maison bois). Quelque Chose à Faire dispose d'une équipe de trois formateurs éco-construction formés par des

partenaires du cluster. Les activités dans le secteur se développent rapidement. Un réseau d'entreprises d'économie sociale actives dans le secteur de l'éco-construction s'est rapidement tissé en collaboration avec SAW-B et le Cluster. Les partenariats et les échanges avec les entreprises membres du cluster sont nombreux et plus que fréquents.

Ils le mettent en pratique chez eux...

Le dire c'est bien. Le faire c'est mieux... Plusieurs entreprises d'économie sociale ont fait le pas. Le Cynorhodon a installé un lagunage pour épurer les eaux de ses locaux. Il a même été lauréat de plusieurs appels à projets (Fondation Génération Future, Fondation Roi Baudouin ...). Nombreux projets y voient le jour (isolations écologiques de leur propre bâtiment, construction bois cordé...). Le Trusquin et plusieurs associations voisines ont investi et rénové une maison de maître en intégrant un maximum de matériaux écologiques. Ils projettent d'ici peu de rénover un hangar afin d'y créer leur atelier. Le tout intégrera les principes de l'éco-construction. A la recherche de nouveaux espaces de rangement, l'AID Tubize a construit un module didactique avec ses stagiaires : une construction en bois, avec un toiture verte. Quelque Chose à Faire rénovera d'ici peu plusieurs bâtiments en utilisant des techniques telles que le plafonnage à l'argile, l'isolation écologique, les techniques terre-pailles et terre-bois. La Calestienne a rénové plusieurs locaux du pôle Beurinois : elle dispose d'une salle polyvalente et d'un espace restauration où les matériaux écologiques sont mis en application (enduits à la chaux, argiles...). Les pépinières La Gaume installent actuellement deux systèmes de lagunage et construisent une annexe de bureau écologique (toiture verte, ossature bois, isolation écologique, panneaux photovoltaïques...).

Encore du chemin...

L'éco-construction a le vent en poupe...mais tout reste à faire dans ce secteur dans notre pays où la construction écologique reste bien marginale par rapport à la construction dite « classique ». Dans d'autres pays tels que l'Allemagne ou

l'Autriche, certains experts estiment que la construction écologique représente une dizaine de pour cent du marché de la construction. En Wallonie, on est encore loin de ces chiffres. Les deux raisons principales de cette situation semblent être le prix et le manque d'information, directement liés à un manque de volonté politique claire d'encourager ce type de construction. Sans aucun incitant financier, choisir l'éco-construction représente aujourd'hui encore un surcoût non négligeable à l'achat. Ce surcoût est souvent rapidement rentabilisé par la diminution de la consommation d'énergie, la meilleure santé des habitants, etc. Mais l'investissement de base reste un frein important. Et la concurrence des grands groupes Thomas et Piron, T.Palm, etc. est forte. Surtout lorsqu'ils proposent des constructions à prix plancher dans un secteur de l'immobilier de plus en plus coûteux.

Le manque d'information et de conseils est aussi crucial. Très peu d'architectes sont correctement informés des techniques d'éco-construction et les encouragent. Les professionnels compétents sont encore marginaux et dès lors peu visibles. A noter toutefois la création de plusieurs salons tels que Bois et habitat qui permettent de rassembler ces prestataires et de leur donner une belle vitrine de promotion. Mais, dans l'ensemble, choisir de bâtir ou de rénover de manière écologique demande un surcroît d'investissement pour trouver les informations et conseils nécessaires sur les professionnels compétents, les matériaux, etc.

Les choses, on l'espère, peuvent toutefois évoluer très rapidement. Le rôle de l'Etat sera sans aucun doute crucial dans cette évolution. Mais il y a aussi fort à parier que l'éco-construction connaisse dans les années à venir, avec le prix croissant des énergies, une expansion considérable. Avec le risque important que ce soit les grands groupes, capables de réagir à grande échelle, qui prennent les parts du marché. L'économie sociale devra dès lors rester très vigilante et investir dès aujourd'hui les opportunités qui existent dans le secteur des énergies renouvelables et de la production de matériaux plus respectueux de l'environnement.

Economie sociale, énergies renouvelables, même combat ?

Jean Cech ⁽⁶⁷⁾

Du point de vue du développement durable, économie sociale et énergies renouvelables ont bien des raisons de faire cause commune. Même souci d'exploiter les ressources sans les épuiser (humaines d'une part, environnementales de l'autre), même attrait pour la dimension locale, même désir d'autonomie de gestion, même enthousiasme participatif... Ce n'est bien sûr pas un hasard si ces deux secteurs se retrouvent côte à côte parmi les critères mis en avant en matière de placements éthiques et de responsabilité sociétale des entreprises. Même si cette proximité est sans doute plus historique que génétique, elle ouvre des perspectives alléchantes à tous ceux qui ambitionnent de remettre l'individu au centre des finalités économiques en ramenant dans sa sphère de décision cet élément essentiel et stratégique que constitue l'énergie. Or les énergies renouvelables constituent à court et moyen terme une opportunité déterminante en termes de création de nouvelles activités décentralisées, de participation citoyenne, de nouveaux emplois et donc d'économie sociale potentielle.

(67) Collaborateur de l'APERe, Association de promotion des énergies renouvelables. L'APERe est une association de référence active depuis 1991 en Wallonie et à Bruxelles. Elle travaille pour le développement des énergies renouvelables (EnR) dans un contexte d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et d'évolution soutenable des activités humaines. Ses membres – centres de recherches, services universitaires, écoles, associations – et ses sympathisants – entreprises, autorités locales et personnes intéressées – soutiennent les valeurs définies par une Charte. Dans le cadre de ses activités d'information, l'APERe édite « Renouvelle, un nouveau regard sur l'énergie ». Plus d'info sur www.apere.org.

Un fourmillement d'activités décentralisées et locales

De nombreuses études quantitatives ont tenté de chiffrer cette opportunité en termes de création d'emplois au niveau européen. Ainsi, en 2004, le projet européen MITRE (Monitoring and Modelling Initiative on the Targets for Renewable Energy) partant de deux scénarios d'évolution des politiques publiques en la matière, l'un plutôt conservateur, l'autre volontariste au regard des objectifs européens⁽⁶⁸⁾ évaluait la création nette d'emplois directs et indirects, c'est-à-dire tenant compte des suppressions d'emplois liées à la mise en œuvre de la politique de sortie du nucléaire par exemple, à 1 660 000 emplois d'ici 2010 au sein de l'Union européenne (quinze Etats-Membres au moment de l'étude). Plus prudent, l'EREC (European Renewable Energy Council) avait pronostiqué à l'époque la création d'un million d'emplois à l'horizon 2010, voire deux millions d'ici 2020, ce qui n'est pas rien. Ramenés au niveau belge et plus spécifiquement wallon, les chiffres sont bien entendu d'autant plus modestes que, sur le terrain des énergies renouvelables, notre pays avoue, encore et toujours, un retard non négligeable sur ses voisins du Nord de l'Europe. Edora, la fédération belge de l'électricité d'origine renouvelable et alternative, évoque la création dans son secteur (uniquement E-SER⁽⁶⁹⁾) de quelque 4000 emplois d'ici 2010 (contre 750 à 1000 en 2004). À quoi il convient d'ajouter les nombreux emplois des énergies renouvelables hors électricité (bois, préparation du bois, équipement de combustion pour la biomasse, chauffe-eau solaires, pompe à chaleur et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments dans le secteur de la construction). Et cela dans un tissu d'activités dominé, comme le confirme l'étude Fierwall⁽⁷⁰⁾ commandée par le Gouvernement wallon, par des entreprises de très petite taille, parfaitement gérables au niveau local. Des prévisions déjà dépassées par la réalité puisqu'un rapport officiel, en Allemagne, leader européen sur les terrains des énergies renouvelables, tire à présent la

(68) Les objectifs fixés par l'Europe à l'horizon 2010 quant à la pénétration des énergies renouvelables se situent à 12% en terme de consommation et à 21% pour ce qui concerne la seule production d'électricité, l'objectif global étant de 20% d'ici 2020.

(69) E-SER = électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables.

(70) Enquête menée entre février et septembre 2006 auprès des entreprises et centres de recherche en Wallonie afin d'évaluer le potentiel de la filière renouvelable en Région wallonne.

sonnette d'alarme, annonçant une pénurie de main d'œuvre dans le secteur des énergies renouvelables (principalement dans les branches des services, de l'exploitation et de la maintenance) où les emplois liés aux EnR⁽⁷¹⁾ ont doublé en un an. Ici ou ailleurs donc, le potentiel est bien réel. Et pas seulement en termes d'emplois puisque, comme on le verra plus loin, il ouvre, dans la foulée, la porte à des approches nouvelles en termes de gestion de proximité, d'emplois locaux et de participation.

Au pas de charge

Sous la pression du combat contre l'effet de serre et de la flambée des prix des carburants fossiles, le secteur des énergies renouvelables progresse au pas de charge, dopé par des politiques publiques de plus en plus favorables (via notamment le marché des certificats verts en Belgique) et par un marché du carbone en plein décollage. Bien sûr, la situation varie considérablement en fonction du volontarisme politique des pays considérés, de leur potentiel en termes de sources renouvelables (cours d'eau, vent, ensoleillement, biomasse, chaleur naturelle) et du dynamisme de leurs industriels. Il est clair aussi que certaines filières sont plus intensives en main d'œuvre que d'autres, et que la présence ou non dans le pays considéré d'une activité de recherche et d'une production industrielle axées sur le développement stratégique de certaines filières (comme c'est par exemple le cas au Japon avec les semi-conducteurs dont les déchets de production sont essentiels dans la production de cellules photovoltaïques) peut jouer un rôle important. En outre, de nombreuses filières sont loin d'avoir achevé leur phase de R&D, laissant ouvertes bien des pistes en termes d'activités économiques, qu'elles soient à finalité sociale ou non. Car, à y regarder de près, contrairement aux systèmes centralisés à l'honneur jusqu'ici en matière d'énergie, chaque filière d'EnR s'accommode parfaitement d'une gestion conforme aux principes essentiels de l'économie sociale. Question souvent d'anticipation et d'imagination, les principes et l'organisation d'une gestion décentralisée de l'énergie restent pour une large part à inventer. Examinons donc, filière par filière, ce qu'il en est chez nous en Wallonie et à Bruxelles.

(71) EnR = Energies renouvelables.

EOLIEN

C'est l'énergie verte qui présente la plus forte évolution en termes de production d'électricité ces 5 dernières années en Wallonie de même qu'au niveau européen (28% de croissance par ans depuis dix ans !). La production éolienne wallonne a moins de dix ans. Et chacun a pu se rendre compte de visu du formidable développement des parcs éoliens. On peut considérer que la technologie est arrivée à maturité. Si elle offre a priori peu de perspectives en termes d'emplois directs locaux pour la conception et la fabrication des machines, celles-ci se situant essentiellement à l'étranger (Danemark, Espagne, Allemagne), elle recèle de nombreux gisements d'activités périphériques liées à la mise en œuvre locale (génie civil, assemblage, montage, raccordements, maintenance). L'économie sociale s'y manifeste jusqu'ici essentiellement via des systèmes d'investissement des riverains (citons notamment les coopératives Energie 2030, Allons en vent et Emission zéro) et des formules de sensibilisation (telle que l'Eolienne des enfants). Mais la dimension symbolique des équipements et leur impact collectif invitent à d'autres développements dans ce sens.

SOLAIRE THERMIQUE

Les chauffe-eau solaires bénéficient depuis plusieurs années, en Wallonie comme ailleurs, d'un soutien public important et récurrent (primes régionales, provinciales et communales, réductions d'impôts...) D'où un succès grandissant (13 000 m² installés en 2006 avec à la clé une bonne centaine d'emplois TP directs). La filière souffre depuis le départ d'un manque d'installateurs compétents et les formations du programme Soltherm⁽⁷²⁾ ne permettent pas de répondre efficacement à cet engouement. Elle offre aussi à l'économie sociale quelques perspectives intéressantes, notamment dans la formation ou l'accompagnement de projets locaux comme un service de location au niveau communal (Locasol) ou des achats groupés (GRACH). Principale évolution en cours : le développement du chauffage solaire (extension du système comme soutien à l'installation de chauffage).

(72) SOLTHERM : Plan d'action déployé par le gouvernement wallon pour promouvoir l'énergie solaire thermique.

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Les systèmes solaires PV⁽⁷³⁾ (essentiellement appliqués au bâtiment et reliés au réseau) connaissent depuis quelques années un fort développement en Europe et surtout en Allemagne (les objectifs du Livre Vert européen⁽⁷⁴⁾ seront largement dépassés). A partir de 2008, cette filière bénéficiera d'un soutien accru en Région wallonne avec le plan Solwatt (primes, certificats verts, réduction d'impôt). Les principaux composants – en particulier les cellules PV – sont produits à l'étranger, limitant l'intervention locale au montage des modules et à leur installation sur les toits et façades des bâtiments. Ces activités non délocalisables ne demandent pas de qualifications très élevées, mais supposent une formation adaptée aux spécificités de ces équipements. A ce niveau, la perspective de supports PV souples actuellement en phase de R&D, ouvre incontestablement un nouveau champ de réflexion. Au niveau de l'économie sociale, la société Ekowatt⁽⁷⁵⁾ a récemment vu le jour avec la perspective de créer rapidement 200 à 250 emplois.

HYDRAULIQUE

Les hauteurs de chute de nos cours d'eau laissent peu d'espoir au développement de cette filière via de grosses installations (dernières installations en date, la pose de turbines entre Namur et Hastière pour une puissance totale de 12 000 kW). Si la petite hydraulique conserve quelques chances de manière très localisée⁽⁷⁶⁾, une fois installée, elle nécessite un gardiennage en continu (nettoyage des grilles de prises d'eau, veille des variations des débits – en particulier des risques de crue –, entretien des canaux et du barrage, entretien de la mécanique hydraulique et des équipements électrotechniques. Elle fait appel à des équipements (la RW compte trois ateliers de fabrication de micro-turbines et un concepteur de petites installations hydrauliques) qui requièrent en général peu d'entretien. Un créneau qui offre aussi la possibilité à des

(73) PV : photovoltaïque.

(74) Livre vert de la Commission, du 20 novembre 1996, sur les sources d'énergie renouvelables

(75) www.ekowatt.be.

(76) Il existe encore des anciens sites hydroénergétiques à exploiter selon l'inventaire dressé par l'APERe pour le compte de la Région wallonne.

entreprises familiales de mener une activité « artisanale » de production d'hydroélectricité (Merytherm), dont il existe de nombreux exemples sur les cours d'eau wallons.

GÉOTHERMIE

Si la planète compte quelques sites particulièrement favorables à la géothermie à haute température (Nouvelle Zélande, Islande, Italie et Turquie notamment), ce n'est guère le cas en Belgique. St Ghislain n'en compte pas moins, depuis 1985, un chauffage urbain alimenté par la chaleur du sous-sol. Et Mons développe actuellement un projet en ce sens. Mais les coûts et l'expertise nécessaires aux forages de grande profondeur et à l'exploitation de telles installations sont relativement dissuasifs. Il n'en va pas de même pour les pompes à chaleur qui s'imposent petit à petit, notamment dans le cadre des objectifs de performance énergétique du bâtiment. Les aides publiques en la matière sont encore bien timides et tatillonnes, ce qui explique sans doute en partie qu'on est loin chez nous des 30 000 installations annuelles constatées en Suède, en Autriche ou en Suisse. La perspective du recours accru de ces techniques laisse entrevoir des ouvertures économiques et sociales intéressantes, moyennant des formations adaptées dans les techniques du froid.

BIOMASSE

C'est probablement à ce niveau que se situe, et de loin, le potentiel (deux tiers des emplois environ) le plus prometteur en matière de renouvelable, avec des activités non délocalisables, à forte intensité de main d'œuvre et des emplois de proximité n'exigeant pas a priori de très hauts niveaux de qualification (surtout pour la collecte et le conditionnement du bois). Trois filières énergétiques principales sont ici à considérer en priorité : le bois-énergie (le chauffage au bois en ce compris les chaudières collectives avec réseaux de chaleur), le biogaz (issu principalement de la biomasse humide pour la production d'électricité et de chaleur) et les biocarburants (de première et seconde génération). Avec en amont de ces trois filières un premier défi technico-économique : comment gérer au mieux les ressources locales de biomasse, par nature très dispersées, et au sein desquelles il convient de récolter les meilleurs flux pour les orienter vers les valorisations énergétiques les plus pertinentes ? Et cela alors que, dans la plupart des cas, la démarche économique consistait jusqu'ici

plutôt à se concentrer sur des territoires dédiés à la production visée (céréales, légumes, fruits, bois d'œuvre, espaces verts...), d'assurer la récolte au moment voulu et d'abandonner sur place toutes les matières organiques non directement exploitables (rémanents forestiers, résidus agricoles, tontes, etc.). Un mode de gestion qui devient aberrant dès lors que toute matière organique, où qu'elle se trouve (y compris en bords de routes, sur les talus, dans les parcs et jardins d'agrément...), prend une valeur énergétique ou chimique (chimie verte) déterminante. En ce qui concerne les biocarburants, le danger est grand de voir se développer une filière industrielle centralisée ou une importation débridée de « ressources du sud » plutôt que de saisir l'opportunité d'un développement local agricole privilégiant la filière courte en utilisant directement les huiles végétales produites sur place, comme l'étudie actuellement l'asbl Vents d'Houyet.

En conclusion

Le cas de la filière biomasse illustre particulièrement bien le défi qui se pose pour le secteur de l'économie sociale face à l'émergence des EnR. Il consiste à imaginer des formules de production et de gestion locales citoyennes qui constituent dans le cadre de la politique énergétique régionale, une alternative crédible et fiable aux systèmes hyper centralisés à l'œuvre actuellement. Tout en assurant une partie du service après-vente (entretien, maintenance...) de producteurs industriels jusqu'ici focalisés sur la conception et la fabrication d'équipements. Un défi sans doute plus créatif que technique. Car déjà, on perçoit clairement la tentation des gros opérateurs industriels dominants (chimie, pétrochimie, énergie...) de (re)prendre la main au niveau du renouvelable via des investissements massifs dans des installations de production de très grande taille - méga fermes éoliennes offshore, centrales solaires, conversion de grosses centrales fossiles à la biomasse, production industrielle de biocarburants - de sorte à pérenniser à la fois leurs outils industriels, leurs circuits de distribution et leur emprise économique sur les consommateurs finaux. Quitte, le moment venu (comme cela s'est passé dans le secteur des déchets et du recyclage) à englober un à un les pionniers qui auront tenté une approche à dimension plus humaine et plus conforme aux impératifs de développement durable (production locale, circuits courts, participation citoyenne). Les pionniers du renouvelable sauront-ils faire cause commune avec ceux de l'économie sociale en saisissant cette opportunité aujourd'hui ouverte de ramener le secteur énergétique à une approche plus respectueuse des générations présentes et futures?

5

(En conclusion)

Mettre le point final à cette étude n'est pas chose aisée. Parce que celle-ci entend constituer le point de départ pour des réflexions, des débats et surtout des actions concrètes à mener au sein des entreprises d'économie sociale. Conclure par de nouvelles pistes de discussion s'avère plus porteur de projets solidaires.

Jacques Defourny explique, avec justesse, que l'économie sociale émerge lorsque deux conditions sont réunies. Elle est d'abord fille de la nécessité. C'est lorsque les hommes sont dans le besoin et éprouvent des difficultés pour se nourrir, se vêtir, se soigner, se loger, éduquer leurs enfants, etc. qu'ils s'organisent pour trouver des solutions. Mais l'économie sociale est également fille de la communauté de destin ressentie par les personnes qui deviendront membres de la coopérative ou de l'association. Si des entreprises d'économie sociale voient le jour régulièrement, certaines périodes de crise ont « contribué » à l'explosion de ce type d'initiatives. Dans les années 70, par exemple, la crise pétrolière et la montée brusque de la pauvreté ont favorisé la naissance de très nombreuses entreprises de formation par le travail (qui ne portaient alors pas encore ce nom) et de toute une série d'associations.

Et demain, la dégradation de notre environnement naturel et la raréfaction des énergies fossiles ne risquent-elles pas d'accentuer à l'extrême les inégalités sociales et de provoquer des situations de crises ? Si une partie des conséquences du changement climatique touchent déjà et toucheront toute la population (pollution de l'air, intempéries, etc), certains pourront inévitablement mieux s'en protéger que d'autres. Et l'on voit déjà des situations de nécessité s'accroître (difficulté à payer ses notes de chauffages, son essence, etc...) et des formes de solidarité/collectivité apparaître en réponse à ces situations. Co-voiturage pour réduire les coûts de l'essence et la pollution automobile, groupes d'achats communs qui permettent de retrouver le contact direct avec les producteurs et d'acheter plus facilement et à moindre coût des légumes biologiques, parents qui s'associent pour conduire leurs enfants à vélo, habitats groupés, etc.

Demain, ces petites initiatives collectives formeront peut-être des entreprises d'économie sociale. Elles représentent en tout cas, tout comme les entreprises

à finalité sociale, des leviers de changement important. Car comme le démontre Albert Otto Hirschman⁽⁷⁷⁾, le changement social passe impérativement par l'action collective. Cette dernière est nécessaire pour créer mais aussi pour porter et défendre les alternatives.

Là où l'enjeu sera, demain, le plus important c'est dans la structuration de ces « collectivités ». Comme l'expliquent plusieurs auteurs de cette étude, le défi sera de rassembler toutes ces petites et grandes alternatives, de les soutenir et de les essaimer. Pour qu'elles dépassent le cercle des convaincus et qu'elles puissent provoquer des changements de fond. Cette structuration et cette diffusion seront indispensables pour leur donner la capacité d'interpeller nos gouvernements afin de les inciter à dépasser les mesures monomaniaques, telles que décrites par Benoît Derenne, et à développer des politiques multidimensionnelles sur le long terme à la mesure de la complexité des enjeux de demain.

Cette étude met également en évidence les points forts et les limites de l'économie sociale dans ce processus de changement. Comme le mentionnent judicieusement Corinne Gendron et Vincent Degrelle, les entreprises d'économie sociale ont une importante capacité à s'emparer des questions de développement durable et à proposer des réponses innovantes et adéquates. Cela, parce qu'elles ont développé des modes de gestions – démocratie, transparence, consultation des parties prenantes, gestion collective, etc – qui sont une des conditions nécessaires pour développer des pratiques de développement durable. Mais leur avantage le plus important provient de ce qu'elles sont émancipées d'une logique de profitabilité qui, dans la grande majorité des cas, est difficilement compatible avec une gestion durable de l'entreprise. Les difficultés sont toutefois bien réelles pour l'économie sociale : investissement financier, changement organisationnel profond, gestion de la complexité encore renforcée, ...

(77) HIRSCHMAN Albert O. , Défection et prise de parole, Editions Fayard, 1995.

Un autre défi de taille pour l'économie sociale abordé dans cette étude, est celui d'intégrer tout au long des processus de développement durable les populations plus fragilisées. Pour qu'elles puissent, ce qui est encore rarement le cas, apporter leur contribution aux réflexions et aux solutions durables à donner en terme de logement, de transport, de nourriture, etc. L'objectif sera également de rendre l'accès aux technologies peu énergivores existantes possible pour tous et de développer des technologies moins coûteuses. Il s'agit enfin, pour nos entreprises sociales de former et d'accompagner les publics précarisés pour que demain, ils ne soient pas exclus de ces nouveaux marchés de l'emploi.

Enfin, si elle est sans doute incomplète, cette étude a le mérite de mettre le doigt sur les pistes très concrètes qui s'ouvrent à l'économie sociale : celles déjà connues mais qui peuvent encore être largement renforcées comme le recyclage et l'éco-construction ; celles où l'essentiel reste encore à développer comme la mobilité douce, l'agriculture bio et les énergies renouvelables. Mais, ce qui apparaît en trame de fond de ces différentes analyses, c'est la nécessité pour les acteurs de demain de se coordonner. Car les activités des uns sont en lien direct avec celles des autres. Le recyclage de déchets verts, par exemple, aujourd'hui encore sous-estimé et surtout sous-exploité, pourra demain servir aux centrales énergétiques de biomasse. Les liens paraissent également évidents entre la mobilité douce et les énergies renouvelables mais aussi avec l'agriculture (biocarburant), etc. Gageons que les acteurs d'économie sociale pourront se saisir de ces opportunités et s'emparer, avec SAW-B, des nombreux enjeux et questions qu'aborde ce dossier.

Bibliographie

Site Internet

www.developpementdurable.be - portail fédéral sur le développement durable. Il propose une présentation des organismes qui jouent un rôle clé dans notre pays en matière de développement durable au niveau fédéral; les documents clés de la politique nationale de développement durable, une base de données des projets de développement durable subsidiés, etc.

www.info-durable.be - site développé par Groupe One et qui propose des informations et des conseils pratiques pour inciter le citoyen à développer des habitudes durables sur une série de domaines tels que la mobilité, les loisirs, l'habitat, les achats de nourriture ou de vêtements, etc.

www.cidd.fgov.be - Site de la Commission Interdépartementale de Développement durable.

www.res-sources.be - Site de la Fédération des entreprises d'économie sociale actives dans la valorisation et le tri des déchets.

www.apere.be - Site de l'association pour les énergies renouvelables.

www.eco-construction.be - Site du Cluster éco-construction.

Ouvrages et articles

BIELANDE Pierre et EVRARD Sandra, *Economie sociale et développement durable : des valeurs communes, deux démarches distinctes*, 2006. Analyse réalisée pour SAW-B et disponible sur le site Internet <http://www.saw-b.be>

CIDD, *Cadre de référence. La responsabilité sociétale des entreprises en Belgique*, 2006. Ce document est téléchargeable sur le site Internet de la Cellule économie sociale à l'adresse www.socialeconomy.be/FR/themes/Economie_Plurielle/rse.htm

COLLECTIF, Entropia. *Décroissance et technique*, Edition Parangon, 2007.

COMMENNE Vincent et cie, *Responsabilité sociale et environnementale : l'engagement des acteurs économiques. Mode d'emploi pour plus d'éthique et de développement durable*, Edition Charles Léopold Mayer, 2006.

CORNUT Pierre, BAULER Tom et ZACCAÏ Edwin, *Environnement et inégalités sociales*, Edition de l'Université de Bruxelles, 2007.

DARNIL Sylvain et LE ROUX Mathieu, *80 hommes pour changer le monde. Entreprendre pour la planète*. Edition JC Lattès, 2005.

DEFEYT Philippe, *Le social et l'environnement, des indicateurs alternatifs au PIB*, 2004.

GENDRON Corinne, *Le développement durable comme compromis. La modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation*, Presse de l'Université du Québec, 2006.

GROUPE ONE, *Guide de l'entreprise responsable*, Edition Labor, 2003.

HUENS Véronique, *Insertion et développement durable*. Analyse de SAW-B disponible sur le site Internet <http://www.saw-b.be>

JACQUIAU Christian, *Les coulisses de la grande distribution*, Edition Albin Michel, 2000.

LATOUCHE Serge, *Le pari de la décroissance*, Editions Fayard, 2007.

LAVILLE Elisabeth, *L'entreprise verte. Le développement durable change l'entreprise pour changer le monde*, Edition Village Mondial, 2004.

MORIN Edgar, *Rompre avec le développement et le développement durable*, article paru dans la revue Transversales, Science/Culture.

PELT Jean-Marie, *C'est vert et ça marche !*, Edition Fayard, 2007.

Magazines – Revues

Dossier « Le développement durable », Alternatives économiques – Hors série, n°63, 2005.

Développement durable. Villes, régions,...agir localement. Alternatives économiques Pratique, n°29, mai 2007.

Get up ! Le mensuel de la gestion durable. Quatre numéros sont sortis à ce jour. Pour plus d'informations : www.get-up.be

« **Economie, social... et environnement ?** ». L'étude propose de faire le point sur l'implication des entreprises d'économie sociale en matière de développement durable : les réalisations concrètes, leurs atouts mais aussi les obstacles auxquels elles sont confrontées.

Elle aborde également la question du développement durable pour tous. Comment intégrer, tout au long des processus de développement durable, les populations plus fragilisées ? Pour qu'elles puissent – ce qui est encore rarement le cas – apporter leur contribution aux réflexions et aux solutions durables à donner en terme de logement, de transport, de nourriture, etc.

Enfin, l'étude analyse en détail cinq secteurs d'activités prometteurs pour les entreprises d'économie sociale : la mobilité douce, le réemploi et la valorisation des déchets, l'agriculture biologique, les énergies renouvelables et l'éco-construction.

Les dossiers de l'**économie sociale**